



Pôle Cap-Haïtien

ESQUISSE DE PLAN D'URBANISME DE

PLAINE-DU-NORD

Appui aux autorités gouvernementales et locales pour la planification et la gestion de travaux de reconstruction ou de rénovation de 6 pôles de développement

AVRIL 2013

GROUPE IBI | DAA

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION
ET DE LA COOPÉRATION EXTERNE

PNUD
PROGRAMME
DES NATIONS
UNIES POUR
LE DÉVELOPPEMENT

GROUPE IBI | DAA

HAÏTI
Édifice Le Belvédère, bureau 614
Angle des rues Clerveaux et Chavannes
Pétion-Ville, Haïti
www.groupeibidaa.com

CANADA
460, rue McGill
Montréal (Québec) H2Y 2H2 Canada
Téléphone 514 954-5300 **Télécopieur** 514 954-5345
www.groupeibidaa.com





Pôle Cap-Haïtien

ESQUISSE DE PLAN D'URBANISME DE

PLAINE-DU-NORD

Appui aux autorités gouvernementales et locales pour la planification et la gestion de travaux de reconstruction ou de rénovation de 6 pôles de développement

AVRIL 2013

PROJET 39604

GTR_39604_pu_plaine-du-nord_v1_2013-04-15

01	15 / 04 / 2013	Version préliminaire
Nº	DATE JJ/MM/AA	ÉMISSIONS

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION
ET DE LA COOPÉRATION EXTERNE

PROGRAMME
DES NATIONS
UNIES POUR
LE DÉVELOPPEMENT

Table des matières

INTRODUCTION 3

1. DIAGNOSTIC ET PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT 9

- **1.1** Cadre territorial 10
- **1.2** Fonctions et occupations 19
- **1.3** Caractère et identité 25
- **1.4** Conclusion 26

2. VISION ET ORIENTATIONS 29

3. OUTILS D'ENCADREMENT DE L'ESQUISSE DE PU 35

- **3.1** Périmètre d'urbanisation 36
- **3.2** Secteurs d'affectation 37
- **3.3** Zones de contraintes 43
- **3.4** Zones de protection 44

4. INTERVENTIONS PRIORITAIRES 47

ANNEXE A : Bibliographie 63

LISTE DES PLANCHES

Planche 1 Contexte régional 7

Planche 2 Secteur d'étude 11

Planche 3 Milieu naturel 15

Planche 4 Occupation du territoire 17

Planche 5 Services et équipements 21

Planche 6 Enjeux d'aménagement 27

Planche 7 Concept d'organisation spatiale 33

Planche 8 Périmètre urbain et secteurs d'affectation 41

Planche 9 Zones de contraintes et de protection 45

Planche 10 Interventions prioritaires 49

LISTE DES SCHÉMAS

Schéma 1 Étapes du processus d'élaboration de l'esquisse de Plan d'urbanisme 6

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 Transect du secteur urbain de Plaine-du-Nord 39

Un **diagnostic** est le résultat d'une analyse rigoureuse et multidimensionnelle d'une situation en vue d'en tirer des conclusions permettant d'agir.

Un **défi** est une situation qui se présente comme une « épreuve à réussir » pour pouvoir atteindre les objectifs que l'on s'est fixés.

Une **vocation** est la tendance naturelle d'un territoire à remplir une ou plusieurs fonctions.

Une **vision** est l'image de la situation future désirée d'un territoire dans un contexte de déploiement optimal.

Une **orientation** est un choix quant à la direction à suivre pour atteindre l'idéal que l'on s'est fixé.



INTRODUCTION

Ce document présente l'esquisse de Plan d'urbanisme (PU) de la ville de Plaine-du-Nord. Complément de l'esquisse de Schéma d'aménagement (SA) du pôle de Cap-Haïtien [1], l'esquisse de PU fixe les orientations de développement et d'aménagement du secteur urbain de la Commune de Plaine-du-Nord et vise à :

- **mobiliser l'ensemble des intervenants** (le gouvernement, ses ministères et mandataires, les collectivités locales concernées, les partenaires institutionnels, associatifs et privés, et la société civile) **autour d'objectifs communs**;
- **assurer la cohérence des mesures** à engager au cours des prochaines années, et
- **prioriser les interventions à mettre en œuvre** pour faire du secteur urbain de Plaine-du-Nord une ville sécuritaire, dynamique et prospère, et un milieu de vie viable et durable pour l'ensemble de ses habitants.



1 Pour rappel, le pôle de Cap-Haïtien regroupe les Arrondissements de l'Acul-du-Nord et de Cap-Haïtien.





L'esquisse de PU reflète les choix stratégiques de la communauté pour encadrer l'aménagement de la ville de Plaine-du-Nord. Elle regroupe les interventions prioritaires à engager pour répondre aux besoins de la population et atteindre la vision souhaitée, et propose des outils pour baliser l'utilisation du sol. L'esquisse de PU s'articule en quatre sections :

» la section 1 résume les **faits saillants du diagnostic** et les **perspectives de développement** de la ville de Plaine-du-Nord, identifiés via les différentes études conduites sur ce territoire, les entretiens réalisés avec les acteurs impliqués dans son développement, et le processus de concertation participative;

» la section 2 présente la **vision d'avenir** de la ville de Plaine-du-Nord souhaitée par les acteurs dans un contexte de déploiement optimal, ainsi que les **orientations à long terme** permettant de guider sa mise en œuvre. Cette vision s'inspire de la lecture diagnostique du territoire et des préoccupations exprimées par la communauté. Un concept d'organisation spatiale présente schématiquement les orientations retenues;

» la section 3 précise les **outils** mis en place pour baliser l'utilisation du sol afin d'encadrer la mise en œuvre du concept d'organisation spatial et des interventions programmées, soit :

- le **périmètre d'urbanisation** qui délimite le secteur urbain, incluant les espaces déjà urbanisés de la ville et ceux d'extension future, au sein desquels il convient de s'établir pour consolider le développement urbain;
- les **secteurs d'affectation** qui définissent le caractère général et les intentions de développement attribués aux différentes parties du territoire pour orienter l'aménagement de la ville de Plaine-du-Nord, et qui identifient les secteurs nécessitant une attention particulière (secteur urbain précaire ou T5-3, district spécial ou DS) notamment au niveau des mesures à mettre en œuvre pour encadrer leur développement;
- les **zones de contraintes et de protection** qui limitent l'utilisation de certains espaces afin de protéger les personnes et les biens des risques naturels et anthropiques pouvant exister, et de préserver les atouts historiques, écologiques ou encore paysagers du territoire;

» la section 4 présente les **interventions prioritaires** d'aménagement à mettre en œuvre au cours des prochaines années selon les orientations et objectifs soutenant la vision souhaitée, et en fonction des différents secteurs d'affectation et des intentions de développement associés à chacun. Ces interventions sont reprises et détaillées dans le Plan d'action du PSMA.

Tout comme l'esquisse de Schéma d'aménagement, l'esquisse de PU se veut être un document évolutif. L'objectif est de proposer un instrument réaliste qui jette les bases d'un encadrement progressif de l'aménagement de la ville de Plaine-du-Nord. Il s'agit d'une première étape dans le processus de prise en charge de la gestion du devenir de ce territoire par les différents acteurs impliqués à commencer par les autorités locales. Au-delà de la vision, des orientations, objectifs et interventions proposés, l'esquisse de PU permettra aux acteurs de la ville de Plaine-du-Nord de disposer d'un référentiel géographique de base cartographiant les éléments à prendre en compte pour guider l'aménagement de ce territoire (réseau viaire, espaces et équipements structurants, secteurs d'affectation, zones de contraintes et de protection, etc.).

L'horizon de planification de l'esquisse de PU est de 20 ans, certaines des interventions proposées reflétant évidemment une échéance à plus court terme. Au cours des années à venir, l'esquisse de PU est amenée à évoluer à la lumière des nouveaux éléments de connaissance, des éventuels changements politiques, notamment à l'échelon local, ou encore des moyens dont disposeront les autorités chargées de la mise en œuvre de cet instrument. Il est, par conséquent, recommandé de réviser régulièrement (tous les cinq ans) l'esquisse de PU et, notamment le programme des interventions prioritaires, afin de prendre en compte l'évolution des réalisations, mais également des besoins, et d'intégrer les opportunités nouvelles pouvant émerger en fonction de la conjoncture.

La **Planche 1** positionne la ville de Plaine-du-Nord dans le contexte plus large de planification régionale du Schéma d'aménagement du pôle de Cap-Haïtien et du Département du Nord.



SCHÉMA 1 ÉTAPES DU PROCESSUS D'ÉLABORATION DE L'ESQUISSE DE PLAN D'URBANISME

DIAGNOSTIC MULTISECTORIEL

RAPPORT SUR LES IMPACTS URBAINS DU SÉISME
INTERVENTIONS D'URGENCE ET OPPORTUNITÉS D'AMÉNAGEMENT

PROCESSUS PARTICIPATIF
ACTIVITÉS DE CONCERTATION PUBLIQUE

PLAN STRATÉGIQUE MULTISECTORIEL D'AMÉNAGEMENT (PSMA)

ESQUISSE DE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT (SA)

ARRONDISSEMENTS DU CAP-HAÏTIEN ET DE L'ACUL-DU-NORD

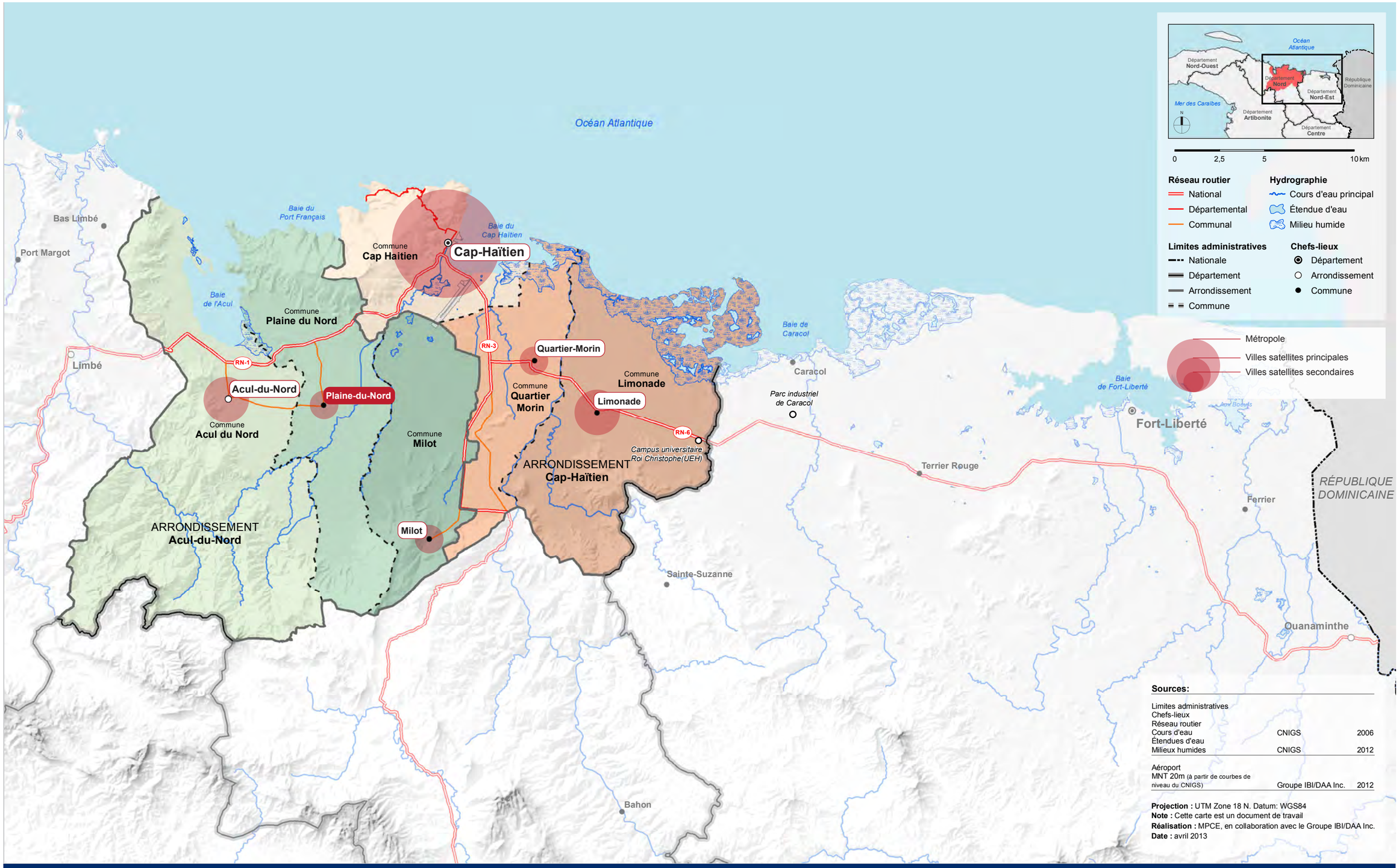
ESQUISSES DE PLANS D'URBANISME (PU)

SECTEUR URBAIN DE CAP-HAÏTIEN	**SECTEUR URBAIN DE LIMONADE**	**SECTEUR URBAIN DE QUARTIER MORIN**
SECTEUR URBAIN DE MILOT	**SECTEUR URBAIN DE PLAINE-DU-NORD**	**SECTEUR URBAIN DE L'ACUL-DU-NORD**

FAITS SAILLANTS DU DIAGNOSTIC	**VISION ET ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT**	**OUTILS D'ENCADREMENT**	**INTERVENTIONS PRIORITAIRES**
Quels sont les défis et les perspectives de développement ?	*Quel territoire souhaitons-nous dans 20 ans ?*	*Quelles sont les balises à suivre pour encadrer la mise en œuvre des interventions programmées ?*	*Quelles sont les interventions à prioriser pour atteindre la vision souhaitée ?*
» Planches synthèses du diagnostic » Enjeux d'aménagement	Concept d'organisation spatiale	» Périmètre d'urbanisation » Secteurs d'affectation » Zones de contraintes et de protection	

PLAN D'ACTION

Selon quelles modalités les interventions identifiées vont-elles être mises en œuvre (échéance, échelle d'application, porteur de l'action et partenaires potentiels, budget, etc.) ?



Sources:

Limites administratives		
Chefs-lieux		
Réseau routier		
Cours d'eau	CNIGS	2006
Étendues d'eau		
Milieux humides	CNIGS	2012
Aéroport		
MNT 20m (à partir de courbes de niveau du CNIGS)	Groupe IBI/DAA Inc.	2012

Projection : UTM Zone 18 N. Datum: WGS84
Note : Cette carte est un document de travail
Réalisation : MPCE, en collaboration avec le Groupe IBI/DAA Inc.
Date : avril 2013

PLANCHE 1 CONTEXTE RÉGIONAL

1. DIAGNOSTIC ET PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

Pour connaître le succès, tout exercice de planification doit s'appuyer sur une lecture fine du territoire et une compréhension de ses caractéristiques, dynamiques et perspectives de développement. On trouvera à l'**Annexe G** du PSMA, le Diagnostic multisectoriel réalisé à partir des données et informations disponibles sur le territoire. Cette lecture a été complétée par le processus de concertation publique rassemblant l'ensemble des acteurs impliqués.

Cette section met en évidence les lignes de force de la lecture diagnostique de la ville de Plaine-du-Nord. Elle a pour objectif d'identifier les principaux défis auxquels le territoire est aujourd'hui confronté et de dégager les vocations pouvant inspirer la vision d'aménagement et de développement de la ville. Elle est structurée en trois sous-sections, considérées comme autant de niveaux de lecture du territoire :

- le **cadre territorial** qui présente les éléments structurants participant à définir et organiser le territoire de la ville de Plaine-du-Nord. Il traite de sa localisation au sein de la Commune, de l'Arrondissement et à plus grande échelle du pôle de Cap-Haïtien, ou encore de son cadre physique;
- les **fonctions et occupations** qui traitent des grandes caractéristiques de ce milieu de vie en abordant les dynamiques démographiques, les logiques d'occupation et les capacités d'accueil du territoire en termes d'infrastructures, d'équipements et de services, ou encore de l'économie locale et des différents secteurs d'activités la caractérisant;
- le **caractère et l'identité** qui mettent en évidence les spécificités de la ville de Plaine-du-Nord, notamment au regard des territoires voisins et de l'ensemble du pôle de Cap-Haïtien.



1.1 CADRE TERRITORIAL

L'esquisse de PU porte sur la ville de Plaine-du-Nord, soit le secteur urbain de la Commune du même nom. Elle est le chef-lieu de la Commune et est située à la fois au centre de la Commune et de l'Arrondissement de l'Acul-du-Nord[2] dans le Département du Nord. La **Planche 2** présente le territoire élargi de la ville de Plaine-du-Nord afin de la positionner dans son environnement et de mieux comprendre son contexte de développement.



A) Une situation de « ville-satellite » dans l'aire d'influence de la métropole du Cap-Haïtien

La Commune de Plaine-du-Nord est bordée à l'ouest par la Commune de l'Acul-du-Nord, à l'est par les Communes de Cap-Haïtien et de Milot, au sud par la Commune de Dondon (Arrondissement de Saint-Raphaël, Département de l'Artibonite) et au nord par l'océan Atlantique. La Commune de Plaine-du-Nord est positionnée au centre du Département du Nord et plus largement de cette région du pays. Elle est située au sud-ouest immédiat de la métropole du Cap-Haïtien, seconde ville d'Haïti par sa population.

La ville est localisée au carrefour de la route de la Plaine-du-Nord (dénommée la rue « Grand-rue » dans la ville), qui traverse du nord au sud l'ensemble du territoire communal (via Carrefour Bois Rouge), et de la route communale 100L (RC100L) menant au chef-lieu de l'Arrondissement, la ville de l'Acul-du-Nord. Le centre de la ville est situé à environ 3,5 km au sud de la Route nationale 1 (RN1), en retrait de cet axe routier majeur reliant Cap-Haïtien à la capitale via Gonaïves. Seul lien routier réellement efficace et sécuritaire entre le nord du pays et Port-au-Prince, la RN1 a largement conditionné l'urbanisation de ces abords. Si la ville de Plaine-du-Nord a été préservée des nuisances que peut induire la présence d'une telle voie de transit, elle n'a pu également directement tirer profit de l'opportunité qu'une route de ce gabarit peut représenter sur le développement des territoires qu'elle traverse. La ville de Plaine-du-Nord est donc localisée au croisement de deux routes communales. Toutefois, avec le projet de « *route du tourisme* » passant par la ville de Plaine-du-Nord, la RC100L sera appelée à accueillir une plus grande circulation de transit. L'objectif du projet est de développer les nombreuses potentialités touristiques qu'offre le Département du Nord en améliorant les liaisons entre les principaux lieux d'intérêt existants. Ce circuit, devant relier la Baie de l'Acul à Milot via les villes de l'Acul-du-Nord et de Plaine-du-Nord, vise notamment à faciliter la visite du Parc national historique de Milot[3] aux nombreux visiteurs de Labadie. Ce projet permettra, en outre, de désenclaver les villes de l'Acul-du-Nord et de Plaine-du-Nord, et de réorienter le développement et la croissance au sein du Département (désengorgement de la métropole, ouverture à l'urbanisation de nouveaux territoires, rééquilibrage du développement régional, réorganisation de l'armature urbaine, etc.). Dans la même logique, le projet de « *voie de contournement de Cap-Haïtien* », qui a pour objectif de relier la RN1 aux RN3 et RN6 sans passer par la ville de Cap-Haïtien (via la route de Plaine-du-Nord) et à réduire ainsi l'importante congestion urbaine de cette ville[4], contribuera également au désenclavement de la ville de Plaine-du-Nord, et par le fait même, la transformera en carrefour de deux axes régionaux structurants.

2 Les deux autres communes formant l'arrondissement de l'Acul-du-Nord étant l'Acul-du-Nord et Milot.

3 Le Parc national historique de Milot comprend le Palais de Sans-souci, la citadelle Henry Christophe et le site fortifié des Ramiers.

4 CO SINUS CONSEIL, 2006, p.81

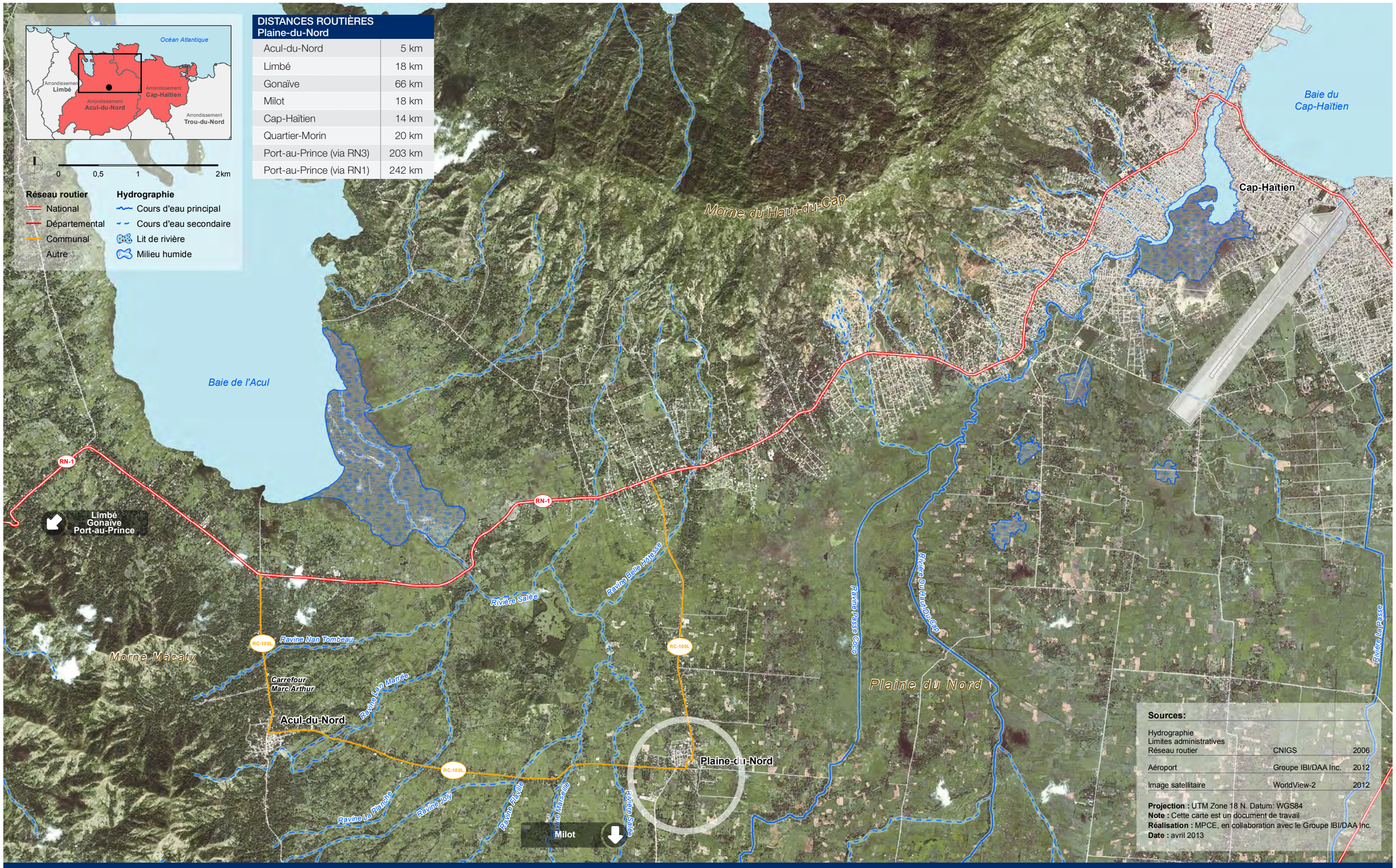


PLANCHE 2 SECTEUR D'ÉTUDE



B) Une ville au milieu d'une grande plaine alluviale, à la fois fertile et inondable

La géographie de la Commune de Plaine-du-Nord est principalement caractérisée par une grande plaine alluviale fertile, la Plaine du Nord, qui représente plus de 60 % de la superficie de l'ensemble du territoire communal[5]. Bordée au nord par la Baie de l'Acul et le morne du Haut du Cap, la Commune est délimitée au sud par le Massif du Nord.

La ville de Plaine-du-Nord est localisée dans la 2e Section communale (Basse-Plaine) au centre de grandes terres possédant un très riche potentiel agricole[6]. La topographie de la ville est relativement plane, ne s'affaissant que de quelques mètres du sud-ouest vers le nord-est.

Au centre de la plaine alluviale, cette topographie rend la ville plus vulnérable aux eaux de surface, notamment durant les périodes de fortes précipitations, et accentue ainsi les risques d'inondation (et de stagnation des eaux) susceptibles de fragiliser les sols, les infrastructures et les bâtiments, et de limiter l'accessibilité des services d'urgence. Notons, à cet effet, qu'un petit cours d'eau traverse l'ouest de la ville du sud vers le nord, pour se déverser dans la rivière Salée au nord-ouest. On y recense également un second cours d'eau canalisé, le canal « *dlo bras gauche* », qui traverse le quartier de Kaga, pour ensuite ceinturer le sud du centre-ville et se déverser dans le cours d'eau précédemment mentionné, à la hauteur du pont Jesifra. Ce canal est souvent sujet à des débordements qui inondent le sud-est du centre-ville (quartiers de Gare et Kaga).

La **Planche 3** illustre les composantes naturelles du territoire environnant de la ville de Plaine-du-Nord, dont la topographie et la nature des sols, l'hydrologie et les milieux boisés d'intérêt.

C) Une urbanisation non-contrôlée sur une trame viaire bien structurée

Le mode d'urbanisation de la ville de la Plaine-du-Nord est typique de celui des villes et des bourgs haïtiens. Elle est établie au carrefour de deux axes structurant nord-sud (route de la Plaine-du-Nord ou « Grand-rue ») et est-ouest (RC100L), les deux voies communales précédemment citées. La lecture de la trame viaire met en évidence l'existence d'un plan régulier orthogonal bien structuré, organisé autour de la place principale. Toutefois, plutôt que de renforcer la trame esquissée en prolongeant cette grille initiale, l'urbanisation s'est développée le long des principaux axes de circulation existants. Les bords de route se sont ainsi progressivement densifiés sans que les équipements ou infrastructures de base n'accompagnent ce développement. Cette logique de développement est notamment mise en évidence le long des approches ouest (RC100L) et nord (route de la Plaine-du-Nord) de la ville, soit le long des axes les plus empruntés.

Comme pour beaucoup d'autres villes du pays, la production de l'espace urbain est dans l'ensemble incontrôlée, typiquement conditionnée par la topographie des terrains et la présence de barrières physiques (cours d'eau, ravines, etc.). L'urbanisation se poursuit au gré des constructions informelles et des projets individuels, sans vision ni logique spatiale d'ensemble. Ce développement non-planifié pose la question des limites de la ville. Il entraine une tension au niveau de l'affectation des sols et souligne l'absence de gestion des potentialités du territoire (et notamment des terres agricoles environnantes). Coûteux en espaces et infrastructures, ce type de développement ne laisse également que « *peu de place à la production d'espaces publics et préservent rarement ceux qui existent* »[7].

5 MPCE, mai 2012, p.12.

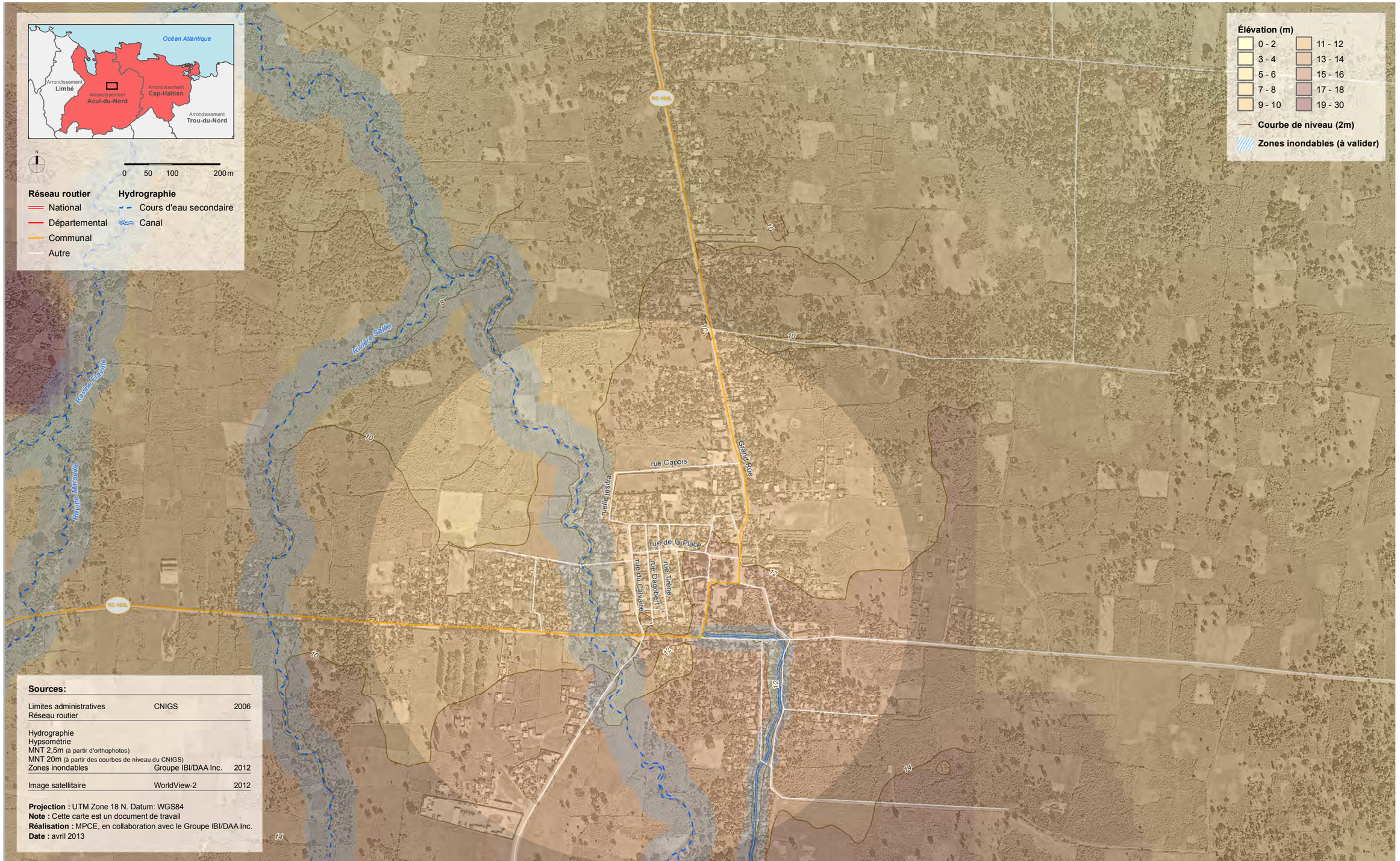
6 Ibid., p. 58.

7 SOSI-FED-N/NE, p.113.



Comme mentionnée précédemment, la ville de Plaine-du-Nord s'est organisée autour d'une place centrale où sont localisés les principaux bâtiments : la Mairie, le Commissariat de police, l'Église Saint-Jacques de la Plaine-du-Nord, quelques commerces et un petit marché, et un peu plus en retrait, la Porte et le Bassin Saint-Jacques. Ce secteur constitue essentiellement le noyau historique de la ville. À partir de cette place centrale, une trame orthogonale se déploie vers l'ouest et organise rationnellement l'espace urbain du centre ville. Au-delà de cette trame viaire, l'espace urbain devient déstructuré. L'urbanisation s'est principalement poursuivie le long de la route de la Plaine-du-Nord et la RC100L), ou encore le long des chemins d'accès aux terres agricoles, puis progressivement au cœur et à l'arrière des îlots localisés en bordure de ces axes. Cette deuxième phase de croissance, plus organique, ne suit aucune trame viaire formelle et est majoritairement caractérisée par un cadre bâti discontinu. Ces rues et ruelles ne répondent à aucune planification d'ensemble ni à aucun principe de hiérarchie routière, se terminant généralement en cul-de-sac ou se réduisant en sentiers devenant impraticables à la circulation des véhicules. Cette forme de tracé ne peut ainsi guider le développement du territoire, comme il en est le cas lors de tout exercice de lotissement. Ajoutons que ces axes ne sont généralement pas adoquinés et ne répondent à aucune norme commune d'aménagement (largeur minimale selon le type, équipement en caniveaux ou trottoirs, distance minimale à respecter entre chaque voie, etc.), ne facilitant donc pas la circulation locale. L'absence de moyen de gestion des eaux de surface (tel qu'un réseau de drainage via le réseau routier) rend ainsi ces secteurs d'habitat précaire plus vulnérables aux inondations et épidémies qui en résultent, notamment les secteurs riverains aux cours d'eau qui traversent la ville. Notons finalement qu'il n'existe aucun moyen direct pour traverser la ville du nord au sud. Tout déplacement de ce type doit se faire en traversant le centre-ville, la place centrale, l'accès au Bassin Saint Jacques et le marché plus au sud, soit les lieux les plus achalandés de la ville. De plus, ces déplacements doivent se faire via trois petits ponts (unidirectionnels) qui chevauchent le canal « dlo bras gauche » qui longe la limite sud du centre-ville.

La **Planche 4** présente l'occupation du territoire de la ville de Plaine-du-Nord, dont la trame viaire, le tissu urbain et les principaux éléments structurants.

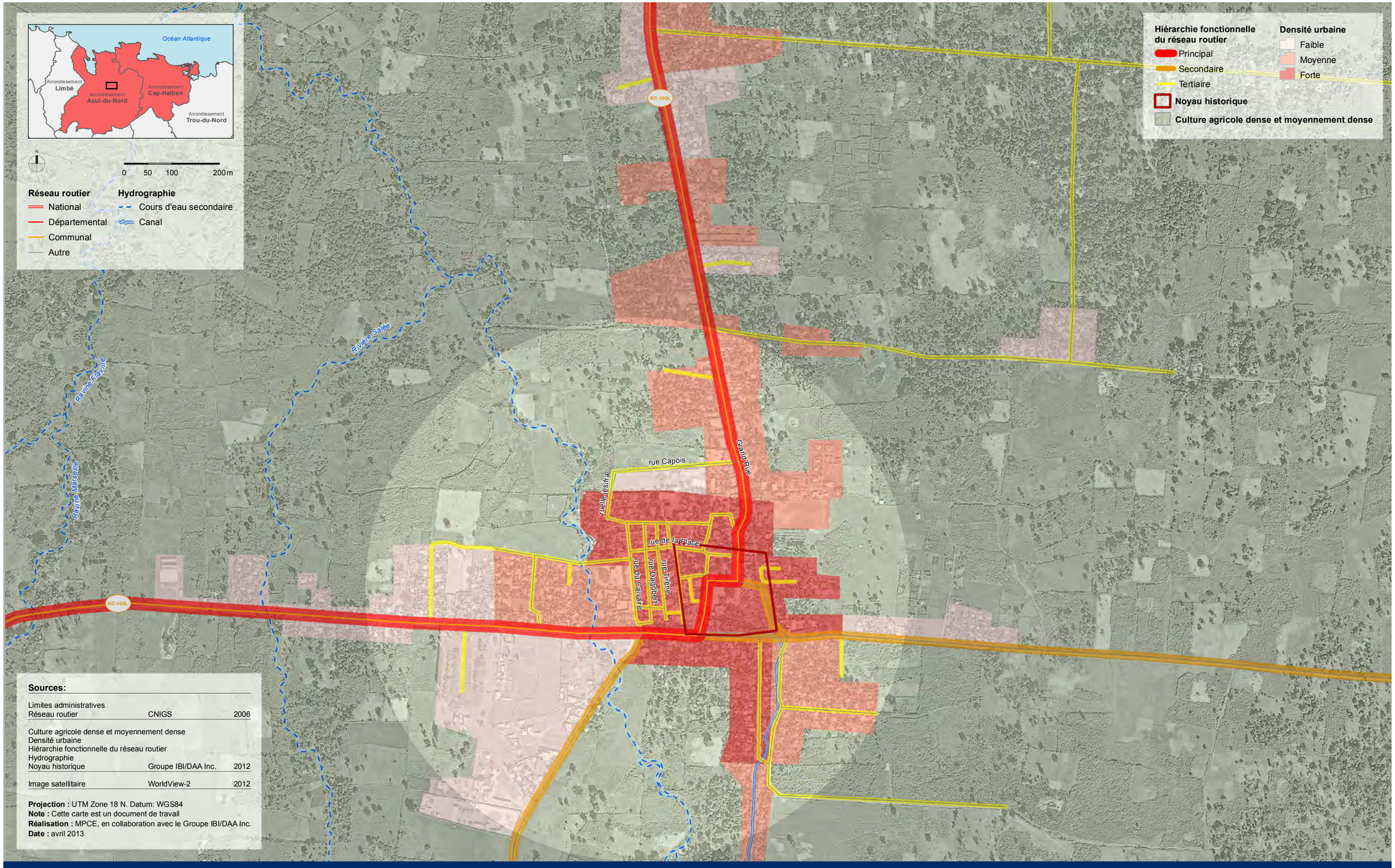


Sources:

Limites administratives	CNIGS	2006
Réseau routier		
Hydrographie		
Hypsométrie		
MNT 2,5m (à partir d'orthophotos)		
MNT 20m (à partir des courbes de niveau du CNIGS)		
Zones inondables	Groupe IBI/DAA Inc.	2012
Image satellitaire	WorldView-2	2012

Projection : UTM Zone 18 N. Datum: WGS84
Note : Cette carte est un document de travail
Réalisation : MPCE, en collaboration avec le Groupe IBI/DAA Inc.
Date : avril 2013

PLANCHE 3 MILIEU NATUREL



Sources:

Limites administratives		
Réseau routier	CNIGS	2006
Culture agricole dense et moyennement dense		
Densité urbaine		
Hiérarchie fonctionnelle du réseau routier		
Hydrographie		
Noyau historique	Groupe IBI/DAA Inc.	2012
Image satellitaire	WorldView-2	2012

Projection : UTM Zone 18 N. Datum: WGS84
Note : Cette carte est un document de travail
Réalisation : MPCE, en collaboration avec le Groupe IBI/DAA Inc.
Date : avril 2013

PLANCHE 4 OCCUPATION DU TERRITOIRE





1.2 FONCTIONS ET OCCUPATIONS

A) Une population urbaine en croissance dans une Commune majoritairement rurale

Selon les données de l'Institut haïtien de statistique et d'informatique (IHSI), la Commune de Plaine-du-Nord comptait 31 817 habitants en 2003, soit 32 % de l'ensemble de la population de l'Arrondissement de l'Acul-du-Nord et 8 % de celle du pôle de Cap-Haïtien. Entre les deux derniers recensements (1982 et 2003), la Commune de Plaine-du-Nord a connu la plus forte croissance démographique (+1,37 %) des trois Communes de l'Arrondissement, passant de 23 922 à 31 817 habitants.

Si les données des recensements de 1982 et 2003 nous permettent de constater que la Commune de Plaine-du-Nord est majoritairement rurale, sa population urbaine a néanmoins triplé entre les deux recensements, passant de 7 % de population de la Commune en 1982 (1 698 hab.) à 21 % en 2003 (6 650 hab.). Bien que ces données restent difficiles à analyser en raison des imprécisions existantes, elles nous donnent tout de même une indication sur les dynamiques en cours[8] : la ville de Plaine-du-Nord connait une croissance démographique importante.

S'appuyant sur les perspectives d'évolution de la population urbaine de Plaine-du-Nord, estimée à 10 700 citadins en 2011, la population de la ville passera à près de 17 850 personnes en 2031, signifiant une augmentation nette de près de 7 150 nouveaux citadins[9]. Supposant des densités brutes de 100 à 200 d'habitants à l'hectare pour une petite ville en milieu rural comme celle de Plaine-du-Nord, cette donnée signifie qu'il faudra prévoir, au-delà d'une densification du tissu urbain actuel, des extensions urbaines de l'ordre de 36 ha à 71 ha d'ici 2031[10]. Ainsi, nous pouvons faire l'hypothèse que le désenclavement de la ville de Plaine-du-Nord, permis par la réalisation de divers projets, dont celui de la «*route du tourisme*» ou de la «*voie de contournement de Cap-Haïtien*», auront une incidence directe sur son attractivité et ainsi sa croissance démographique. Combinée à la tendance générale d'urbanisation des territoires, cette évolution nécessitera, plus encore qu'aujourd'hui, l'existence de capacités d'accueil suffisantes et satisfaisantes pour répondre aux besoins de cette population en expansion, et notamment la mise en place des infrastructures, équipements et services de base.

8 Les données des deux derniers recensements accusent un écart de plus de 20 ans. Aussi, certains questionnements subsistent quant aux modalités de réalisation des deux recensements pouvant logiquement conduire à certains écarts. CO SINUS CONSEIL, 2006, p.110.

9 MPCE, mai 2012, p.237-238.

10 On utilise la « méthode de calcul par densité brute » pour définir les besoins globaux (totaux) en espace pour loger l'accroissement prévu de la population; l'accroissement estimé de la population étant la seule donnée fiable pouvant être utilisée. La densité brute correspond à environ 65 % du territoire à urbaniser à des fins résidentielles et 35 % à des fins de rues, parcs, espaces commerciaux, institutions, etc.





B) Des infrastructures et services précaires

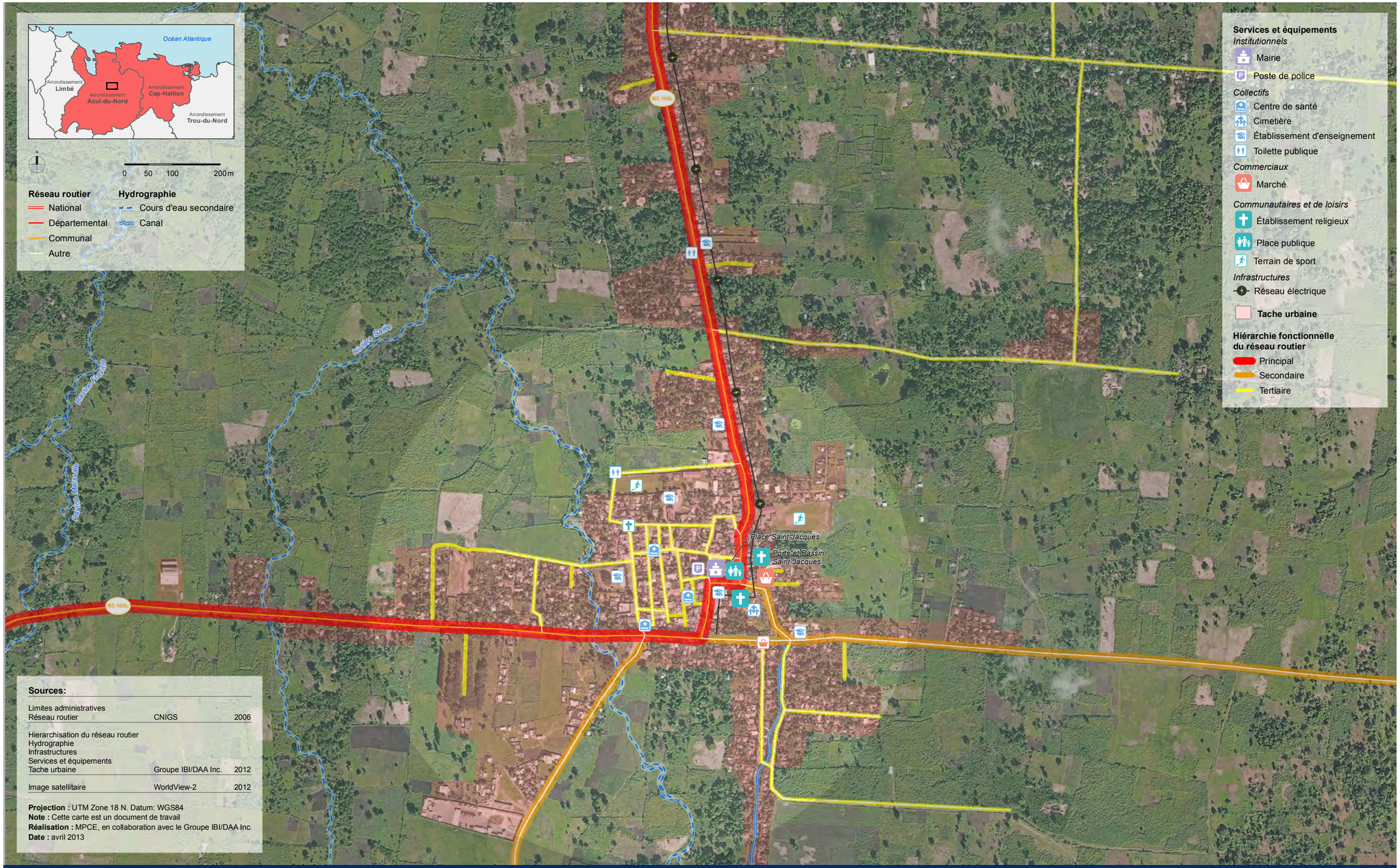
La ville de Plaine-du-Nord ne dispose pas aujourd'hui des infrastructures de base nécessaires pour répondre adéquatement aux besoins immédiats et futurs de sa population, de même que pour soutenir le développement (démographique, économique, touristique, etc.) de l'ensemble de la Commune à plus long terme. Cette situation peut être résumée ainsi :

- **L'offre de logements est limitée**. Plusieurs habitants occupent aujourd'hui des logements précaires sans accès aux services de base dans des milieux insalubres. De manière générale, l'offre est insuffisante pour accommoder la croissance démographique à laquelle est sujet le secteur urbain.
- Au-delà des liens routiers qui desservent la place centrale, **les rues de la ville ne sont pas adoquinées**, y compris plusieurs qui forment la trame viaire orthogonale. Plusieurs quartiers à l'extérieur du centre-ville sont difficilement accessibles, seulement atteignables à pied ou en moto.
- Il n'existe **aucun axe de transit direct** (nord-sud) pour traverser la ville à partir de la route de la Plaine-du-Nord. Tout déplacement doit obligatoirement se faire via la place centrale et par l'utilisation d'un de trois petits ponts étroits (largeur d'un véhicule) au sud de la ville. Suivant la finalisation des projets de « *route du tourisme* » et de « *voie de contournement de Cap-Haïtien* », la ville sera sujette à une circulation de transit importante à laquelle son réseau routier est mal adapté, tant en matière de capacité que de sécurité vis-à-vis les résidents de la ville.
- La **station de transports collectifs** (autobus, mototaxis et tap-tap) qui est localisée face à la place Saint-Jacques sur la rue « Grand-rue » est informelle et ne dispose pas d'aires d'attente pour les véhicules ou pour les usagers. En période de grande affluence, cette localisation centrale est problématique et nuit aux activités riveraines;
- Située dans une zone inondable, la ville ne possède **pas de réseau de drainage** ou d'équipements efficaces pour faire face aux inondations récurrentes durant les périodes de fortes pluies.
- Bien que le secteur urbain soit positionné dans une zone riche en eau, **le réseau d'eau potable de la ville fait défaut**. La citerne d'eau potable, tout comme le terrain qu'elle occupe, est contaminée et non fonctionnelle depuis longtemps et un grand nombre de pompes à eau doivent être remplacées.
- Bien que la ville dispose de latrines publiques à l'angle de la rue Capois et la ruelle Jesifra, et de toilettes publiques plus au nord à proximité du Lycée National Oswald Durand, **aucun réseau d'égouts sanitaires n'est aménagé** et encore beaucoup de logements de la ville ne disposent pas de lieux d'aisance[11].
- **Les déchets ne sont pas gérés**, et aucun système de collecte et de traitement formel n'a été mis en place. Le plus souvent, les déchets sont jetés dans une décharge sauvage, située à l'est du quartier Kaga le long de la route vers le secteur La Suisse.
- **Plusieurs quartiers n'ont pas accès au service de distribution d'électricité** et, quand elle existe, l'alimentation électrique est intermittente.

Ainsi, l'environnement urbain de la ville de Plaine-du-Nord n'offre pas aujourd'hui à ses habitants des conditions de vie satisfaisantes, saines et sécuritaires. Les rues de son centre sont régulièrement inondées en raison de la dégradation générale de l'environnement (manque d'entretien des rivières, etc.) et de l'absence d'un système de drainage efficace à grande échelle. L'insuffisance des services de base comme celui d'accès à un logement sain et sécuritaire et aux réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'électricité mine considérablement la qualité de vie et le potentiel de croissance de la population de Plaine-du-Nord.

La **Planche 5** met en évidence l'absence de services dans la ville; seul son centre-ville étant partiellement desservi.

11 MPCE, mai 2012, p.94



Sources:

Limites administratives Réseau routier	CNIGS	2006
Hierarchisation du réseau routier Hydrographie Infrastructures Services et équipements Tache urbaine	Groupe IBI/DAA Inc.	2012
Image satellitaire	WorldView-2	2012

Projection : UTM Zone 18 N. Datum: WGS84
Note : Cette carte est un document de travail
Réalisation : MPCE, en collaboration avec le Groupe IBI/DAA Inc.
Date : avril 2013

PLANCHE 5 SERVICES ET ÉQUIPEMENTS





C) Des équipements insuffisants et inadaptés aux besoins de la population

En tant que chef-lieu de la Commune, la ville de Plaine-du-Nord en est le pôle administratif. Elle rassemble différents services déconcentrés des ministères et les principaux équipements administratifs du territoire comme un Bureau de la Direction Générale des Impôts (DGI) et un Bureau d'État Civil, de même que la Mairie de la Commune et un Commissariat de police. Dans l'ensemble, ces services manquent de ressources importantes (personnel qualifié, équipement de bureau, etc.) afin d'être en mesure d'offrir adéquatement les services à la population. D'autre part, la ville de Plaine-du-Nord ne possède plus de Tribunal de paix[12].

Il en est de même des établissements scolaires. Bien que la ville dénombre plusieurs établissements scolaires, de manière générale, ils occupent des locaux peu adaptés et mal équipés (matériels didactiques, mais également infrastructures et équipements de base), et ne disposent pas des services connexes nécessaires (bibliothèque, centre informatique, cantine, moyens de transport des élèves, etc.) pour assurer une éducation de qualité.

Bien que la Commune de Plaine-du-Nord se classe dans le meilleur quintile des régions les plus favorisées du pays en termes d'accès aux services de santé de base, la ville de Plaine-du-Nord est sous équipée, ne comptant qu'un dispensaire de santé sans lits. Ici encore, bien qu'il y existe plusieurs dispensaires (8 dans la Commune) qui permettent aux populations de la Commune d'avoir accès aux soins de base, l'insuffisance du personnel médical combinée au manque de moyens des établissements limitent considérablement les services offerts. Aussi, il n'existe ni hôpital, ni centre de santé à lit (CAL) à l'échelle de la Commune[13]. On y retrouve une pharmacie au sud-ouest du centre-ville à la hauteur du pont Jesifra.

Précisons que l'offre en équipements sportifs et de loisirs ne peut, en l'état, répondre adéquatement aux besoins de la population locale et de la Commune. La ville compte deux terrains de jeu, dont un qui est localisé sur la propriété de l'Église catholique en périphérie de la ville (au nord-ouest).

La ville compte un marché principal couvert au sud-est du centre-ville, qui permet à la fois d'écouler les produits agricoles et de s'approvisionner en denrées alimentaires. Présentement, ce marché, adossé au canal «*dlo bras gauche*», est situé à l'intersection de la RC-100L, du petit pont au sud-est du centre-ville et de deux axes routiers assurant la desserte des quartiers de Kaga au sud et de Breda à l'est. Il est à noter que le site du marché est sujet à des inondations fréquentes. Outre ce marché, des petits commerçants s'organisent de manière informelle autour de la place centrale pour la vente de biens de consommation et de produits d'usage quotidien ou au sud du Bassin Saint-Jacques.

La **Planche 5** fait état des équipements présents dans la ville de Plaine-du-Nord, et met en évidence que la majorité de ceux-ci sont concentrés dans son centre-ville.

12 En septembre 2012, le bâtiment du Tribunal était en cours de reconstruction par un particulier.

13 MPCE, mai 2012, p.158.


COMMISSARIAT
PLAINE-DU-NORD





1.3 CARACTÈRE ET IDENTITÉ

A) Un chef-lieu agricole au sein du pôle Cap-Haïtien

Localisée au centre d'une des plus grandes plaines fertiles du pays, les principaux secteurs d'activités de la Commune sont essentiellement liés à l'agriculture (culture et élevage, et dans une moindre mesure, la pêche), l'agroalimentaire et le commerce (notamment lié à l'écoulement des biens produits sur le territoire). Ainsi, l'économie de la ville est logiquement influencée par la dynamique de ces différentes filières. Si la ville n'est pas aujourd'hui stratégiquement localisée le long d'un axe structurant régional (RN1), elle bénéficie toutefois d'une position centrale au sein de la Commune et de la grande plaine qui lui permet de jouer un rôle d'appui important aux activités existantes, renforcé par son statut de chef-lieu. Par sa localisation, elle constitue un point de relai important entre les Communes de l'Acul-du-Nord, de Milot et de Cap-Haïtien. De plus, ce rôle est amené à se renforcer avec la réalisation de la «*route du tourisme*» et de la «*voie de contournement de Cap-Haïtien*» qui faciliteront les déplacements intercommunaux et l'accès direct au réseau de routes nationales menant vers le centre du pays (RN3) et à l'est vers la frontière de la République dominicaine (RN6).

Située dans l'aire d'influence de la métropole régionale de Cap-Haïtien (et donc largement dépendante des orientations données à son développement) et à proximité de l'Acul-du-Nord (chef-lieu de l'Arrondissement et «*centre secondaire*» du pôle), la ville de Plaine-du-Nord sera appelée à développer une intercommunalité entre ces deux chefs-lieux afin de tirer profit de leurs services et ressources.



B) Une ville possédant un héritage patrimonial et mystique de grande valeur

La Commune et la ville de Plaine-du-Nord possèdent un potentiel touristique important, notamment en lien à son riche patrimoine culturel et mystique. Au nord de la Commune, dans la 1re Section du Morne-Rouge, on y retrouve deux sites de grande importance historique et mystique: le Bois-Caïman (Habitation Normand de Mézy), lieu du premier soulèvement des esclaves au 18e siècle, et la Grotte Saint-Jacques (de Boukman). Dans la 4e Section communale on y retrouve l'habitation Chiron, site du Bassin Diamant, un des hauts lieux mystiques du pays.

Étant la deuxième ville fondée dans le Département du Nord après Cap-Haïtien, la ville de Plaine-du-Nord a une histoire qui remonte jusqu'à 1680. L'église Saint-Jacques de la Plaine-du-Nord constitue un vestige du 19e siècle et est lieu d'une des grandes fêtes patronale du pays, la fête Saint-Jacques qui se déroule à la fin du mois de juillet. La ville compte également la Porte et le Bassin Saint-Jacques, qui sont parmi les sites mystiques et vaudou les plus fréquentés du pays, où chaque jeudi se déroulent des cérémonies attirant à la fois des adeptes et des touristes. Un peu plus au sud de la ville, on retrouve également les vestiges d'une ancienne guildive.

La construction de la «*route du tourisme*» représente une opportunité à ne pas manquer pour ancrer la ville de Plaine-du-Nord, et son patrimoine historique et mystique, au sein de ce circuit. Cette route permettra d'ailleurs de faciliter l'accès au site du Bassin Diamant localisé au sud de la ville à mi-chemin vers la ville de Milot.

Au-delà de son patrimoine culturel et mystique, la Commune dispose d'un potentiel naturel et balnéaire fort remarquable. Bien que sa côte soit aujourd'hui difficilement accessible (seulement par bateau), la Baie du Port Français compte plusieurs plages, dont *Paradise Beach*, qui représentent un potentiel d'attrait touristique majeur qui méritent d'être développés.





1.4 CONCLUSION

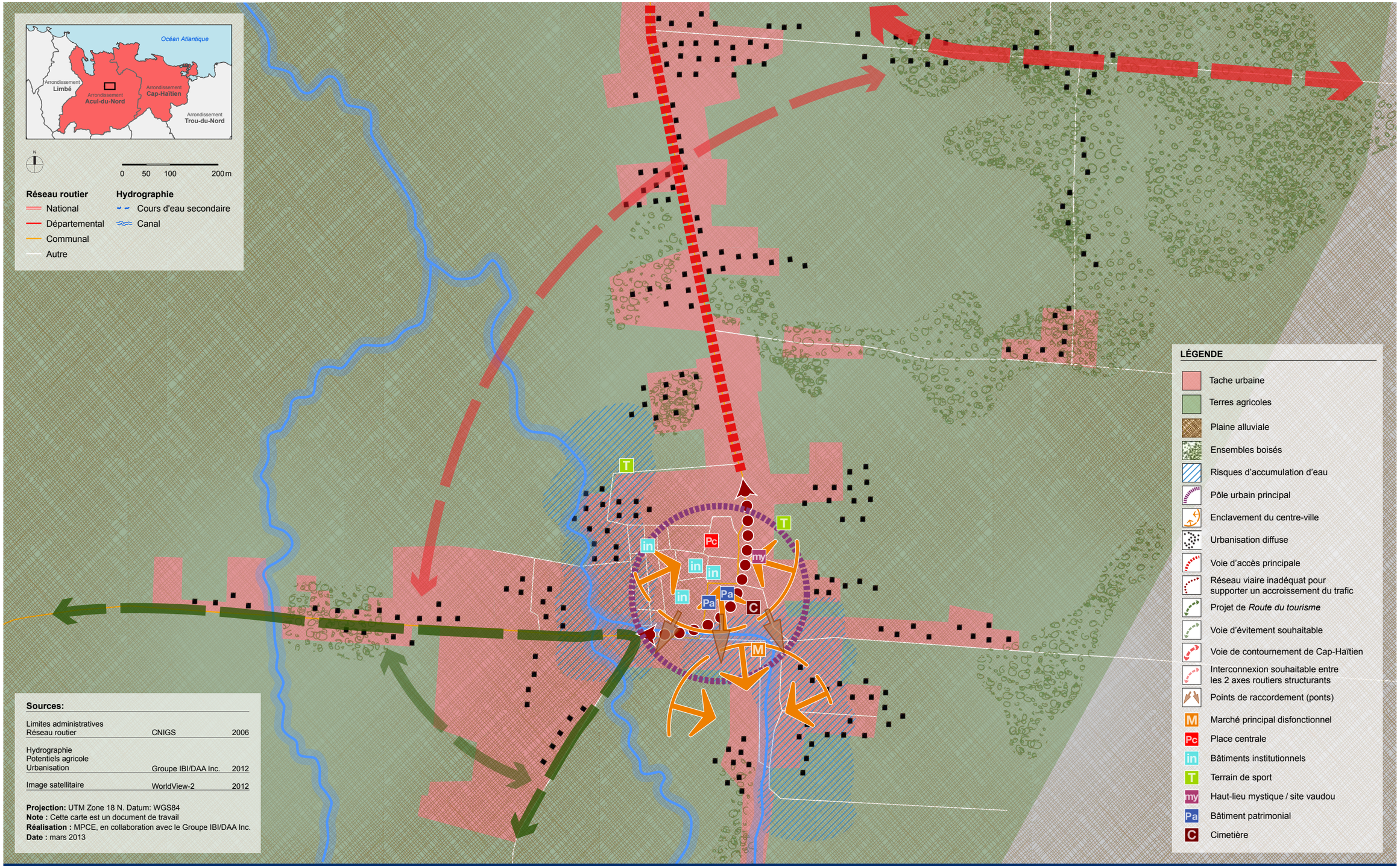
À l'examen de la situation actuelle, la planification de l'avenir de la ville de Plaine-du-Nord doit prendre en compte les **principaux défis** suivants :

- la **maîtrise de l'urbanisation** et le contrôle de l'étalement urbain;
- la **faiblesse des réseaux d'infrastructures, des équipements collectifs et des services de base** qui diminue la qualité de vie des résidents de la ville;
- la **consolidation des équipements et services institutionnels** pour l'ensemble de la Commune;
- l'**appui aux activités agricoles et commerciales**;
- le **développement de services connexes aux destinations et activités touristiques** de la Commune et la région (Cap-Haïtien, Milot, Labadie, etc.).

La **Planche 6** fait état des principaux enjeux d'aménagement auxquels doit répondre la ville de Plaine-du-Nord pour assurer un développement futur sain, sécuritaire et durable, tant pour la ville que pour ses citoyens.

L'analyse des différents intrants mobilisés dans le cadre de ce travail, tout comme la prise en compte du point de vue des acteurs impliqués dans l'aménagement et le développement de la ville de Plaine-du-Nord, ont permis d'identifier les forces spécifiques de ce territoire qui peuvent servir d'assises au devenir de la ville. **Trois vocations spécifiques** font ainsi consensus chez les différents intervenants préoccupés par l'avenir de la ville de Plaine-du-Nord :

- un **pôle administratif et institutionnel** de la Commune;
- un **centre de commerces et de services** reliés aux activités agricoles et agroalimentaires, et
- un **lieu de patrimoine historique et culturel régional** et carrefour pour les activités touristiques à l'échelle de l'Arrondissement.



Sources:

Limites administratives Réseau routier	CNIGS	2006
Hydrographie Potentiels agricole Urbanisation	Groupe IBI/DAA Inc.	2012
Image satellitaire	WorldView-2	2012

Projection: UTM Zone 18 N. Datum: WGS84
Note : Cette carte est un document de travail
Réalisation : MPCE, en collaboration avec le Groupe IBI/DAA Inc.
Date : mars 2013

PLANCHE 6 ENJEUX D'AMÉNAGEMENT

2. VISION ET ORIENTATIONS

Au regard des éléments précédemment avancés, les acteurs du territoire s'accordent sur l'énoncé de **vision** suivant :



Cet énoncé, fidèle aux orientations de l'esquisse de SA du pôle de Cap-Haïtien, a été adopté par la ville de Plaine-du-Nord pour guider la planification des interventions pour les 20 prochaines années en matière d'aménagement urbain. Elle représente les aspirations d'une population attachée à son milieu et à ses racines, et soucieuse de bâtir un avenir collectif et un milieu de vie meilleur en s'appuyant sur ses ressources les plus précieuses.





Dans 20 ans, Plaine-du-Nord sera devenue une ville moderne, dynamique et attractive, encourageant les pratiques durables et respectueuses de l'environnement. La ville offrira à ses habitants un cadre de vie urbain sécuritaire, sain et répondant aux attentes de l'ensemble des populations (jeunes, familles, personnes âgées, etc.). Le territoire urbain aura été agrandi afin de répondre aux besoins de croissance de la ville (démographique et économique) tout en respectant son riche environnement naturel. Il s'étendra vers le nord pour y inclure l'urbanisation sporadique établie le long de la route de Plaine-du-Nord jusqu'au nouveau carrefour créé par le prolongement de la RN3, soit la «*voie de contournement de Cap-Haïtien*», vers le sud pour y inclure les poches d'urbanisation le long de la nouvelle «*route du tourisme*», vers l'ouest jusqu'à la nouvelle voie de contournement de la ville, et légèrement vers l'est de manière à limiter le mitage des terres à fort potentiel agricole.

Les bases d'une intercommunalité seront esquissées avec les villes de l'Acul-du-Nord et Cap-Haïtien, et certains services seront désormais gérés collectivement. En tant que chef-lieu communal, Plaine-du-Nord sera le centre administratif et de services de la Commune, et disposera des ressources nécessaires pour répondre aux besoins des différentes communautés sur son territoire. Elle aura su se démarquer en matière de tourisme à la fois comme haut lieu culturel de la région et comme relais d'importance sur le circuit touristique du Nord. Elle saura exploiter durablement ses ressources contribuant ainsi à sa croissance économique et à la prospérité de sa population.

Le renforcement des moyens financiers, techniques et humains, l'adoption d'outils de planification territoriale locale, l'application d'instruments de mise en œuvre auront permis aux autorités compétentes de maitriser la croissance urbaine et d'encadrer le développement de la ville. Les secteurs informels, tout comme l'ensemble des quartiers, seront convenablement desservis en infrastructures et services de base. Tous les ménages auront accès à l'électricité et à l'eau potable, et disposeront d'équipements sanitaires répondant aux normes environnementales reconnues.

Le réseau viaire aura été parachevé dans la continuité logique de la trame orthogonale existante et sera équipé de caniveaux, de trottoirs et d'un système d'éclairage. Il facilitera l'accessibilité aux divers quartiers de la ville, sans systématiquement recourir aux axes de desserte régionale. Une voie de contournement aura été aménagée à l'ouest de la ville afin de minimiser la circulation de transit dans son centre-ville, permettant ainsi d'accroître la qualité de vie de ses résidants, de contenir l'urbanisation et de préserver les terres agricoles de tout mitage urbain. Cette nouvelle voie de contournement aura été aménagée de manière à former une digue, s'intégrant au réseau de drainage de la ville. Celui-ci aura été complété par l'aménagement des infrastructures nécessaires pour une meilleure gestion des eaux de surface durant les périodes des fortes pluies et une plus grande mitigation des risques d'inondation dans la ville.



Le centre-ville aura été mis en valeur et modernisé. Les entrées de ville auront été requalifiées (plantation d'arbres, installation de mobilier urbain et d'éléments d'éclairage, etc.) afin de donner à la ville de Plaine-du-Nord une image distinctive sur la route du tourisme. La ville se sera dotée d'équipements publics de qualité répondant aux évolutions démographiques, sociales et économiques de la population urbaine. L'offre et la qualité des services de santé auront été améliorées. Le réseau d'établissements scolaires et la qualité des services éducatifs offriront des conditions d'apprentissage à la hauteur des ambitions de l'État[14].

L'économie de la ville reposera principalement sur les secteurs agroalimentaires et de services. Une offre en espaces structurés et un réseau d'infrastructures répondant aux besoins de cette industrie permettront de transformer et de valoriser la production agricole de la Commune (culture, élevage et pêche). La relocalisation du marché principal et des petits commerçants informels déstructurés dans des espaces modernes et adaptés permettra à la fois aux commerçants de prospérer dans un environnement sain et sécuritaire tout en désenclavant la voie publique. La mise en réseau des marchés au niveau de la Commune facilitera l'écoulement des produits locaux et l'approvisionnement des populations.

Les attraits touristiques, tels l'église Saint-Jacques de la Plaine-du-Nord, la Porte et le Bassin Saint-Jacques auront été restaurés et mis en valeur afin de refléter leur importance culturelle, permettant ainsi de relever l'image et le potentiel de la ville. De même, Plaine-du-Nord aura su tirer profit de l'opportunité créée par l'aménagement du circuit touristique du Nord afin de mettre en valeur son patrimoine unique à la région. Elle sera devenue un relai clé, offrant des services et des infrastructures d'accueil de qualité, complémentaires à ceux des autres villes et localités sur le circuit.



14 BID, 2011.

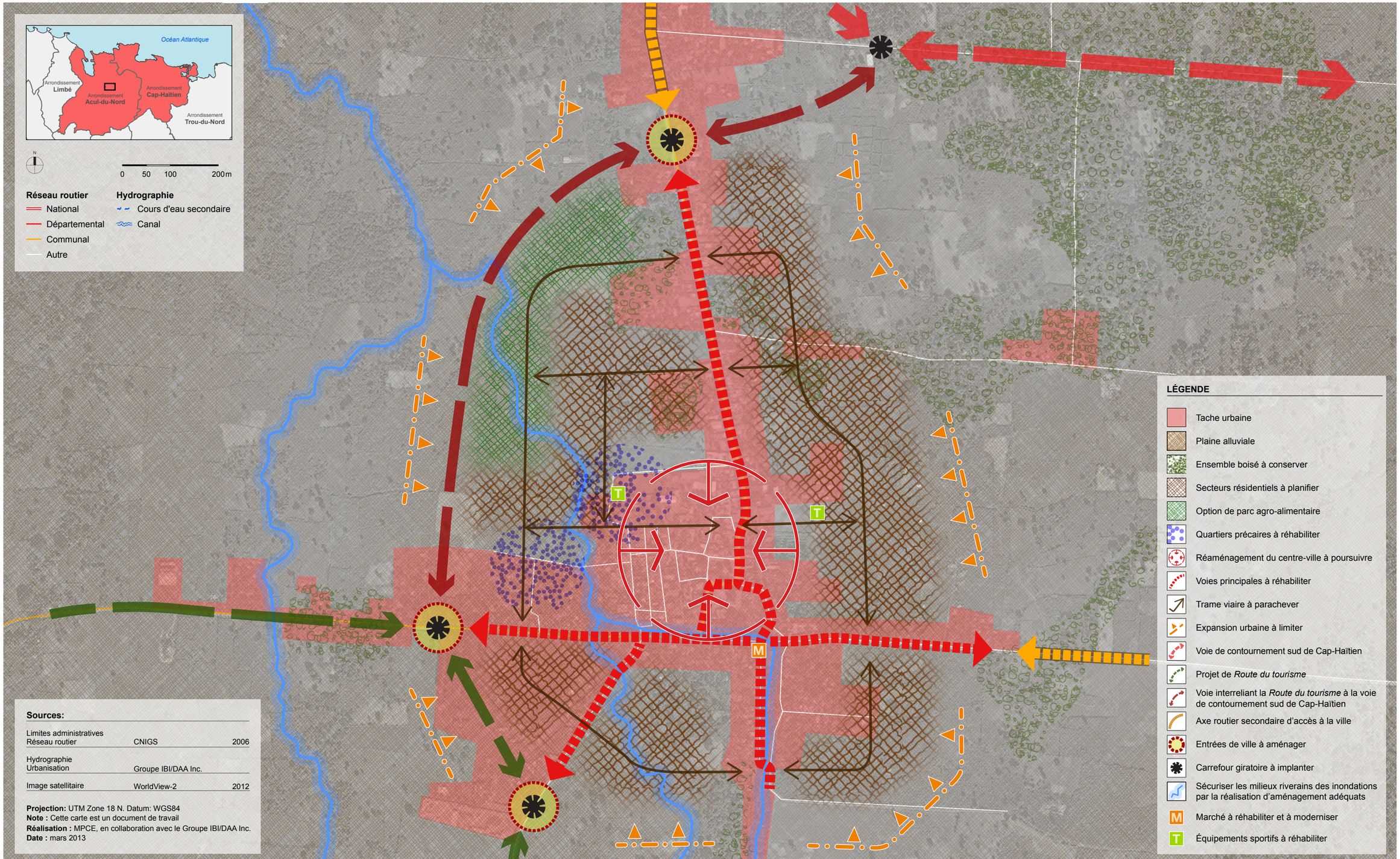


En vue de réaliser la vision, certaines orientations s'imposent afin de guider la prise de décisions pour l'aménagement de la ville. Compte tenu des défis soulevés plus haut, **cinq grandes orientations stratégiques** sont priorisées pour la ville de Plaine-du-Nord :

ORIENTATION 1 :	Protéger les milieux de vie
ORIENTATION 2 :	Structurer l'organisation du territoire urbain et contrôler son développement
ORIENTATION 3 :	Aménager et renforcer les infrastructures et services de base
ORIENTATION 4 :	Consolider le rôle de la ville comme carrefour aux activités agricoles et agroalimentaires et soutenir son développement économique
ORIENTATION 5 :	Bâtir l'image de la ville comme haut lieu culturel et mystique, et ville-relais pour les activités touristiques de l'Arrondissement

Déclinées en objectifs, puis en moyens de mise en œuvre, ces orientations entendent guider l'aménagement de ce territoire pour les 20 prochaines années. Elles fournissent un cadre qui permettra aux autorités, et à l'ensemble de leurs partenaires, de prioriser les interventions et de coordonner leur réalisation.

Le concept d'organisation spatiale traduit, du point de vue de l'espace, les cinq grandes orientations de développement et d'aménagement. Il présente les composantes territoriales structurantes et leur relation, spécifie l'organisation souhaitée du territoire de la ville de Plaine-du-Nord et spatialise les grands gestes à engager dans les prochaines années pour répondre aux besoins des populations et atteindre la vision souhaitée.



Sources:

Limites administratives Réseau routier	CNIGS	2006
Hydrographie Urbanisation	Groupe IBI/DAA Inc.	
Image satellitaire	WorldView-2	2012

Projection: UTM Zone 18 N. Datum: WGS84
Note : Cette carte est un document de travail
Réalisation : MPCE, en collaboration avec le Groupe IBI/DAA Inc.
Date : mars 2013

PLANCHE 7 CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE

3. OUTILS D'ENCADREMENT DE L'ESQUISSE DE PU

En l'absence de dispositions législatives définissant précisément le contenu et la portée des documents de planification d'échelle locale, l'esquisse de PU propose un cadre de gestion minimal pour baliser l'utilisation du sol et encadrer la mise en œuvre des interventions programmées, présentées dans la section suivante. Ce cadre de gestion se veut évolutif. Il pourra progressivement être complété en fonction des capacités d'encadrement (moyens financiers, techniques et humains, outils réglementaires, cadastraux, etc.) que pourront acquérir les autorités responsables de la mise en œuvre du PU.

Le cadre de gestion du PU repose sur trois éléments :

- le **périmètre d'urbanisation** qui délimite les secteurs au sein desquels il convient de s'établir, qu'ils soient déjà urbanisés ou non;
- l'**affectation des sols** qui classe l'ensemble du territoire urbain en grands secteurs homogènes au regard de leurs caractéristiques, et du type d'interventions et de développement privilégiés, et
- les **zones de contraintes et de protection** qui limitent l'utilisation de certains espaces en raison des contraintes ou des atouts qui les caractérisent.

Ces outils d'encadrement ont été élaborés en complémentarité avec ceux de l'esquisse de SA du pôle de Cap-Haïtien et le *Guide de l'urbanisme simplifié et illustré* (GUSI) réalisé à l'échelle nationale, mais destiné à être appliqué localement.

L'approche suivie s'inspire de celle du « *Form-Based Code* » priorisant la forme urbaine à la seule prise en compte de l'usage pour réguler l'utilisation du sol. Conçue pour limiter les effets de l'ultra-spécialisation fonctionnelle des espaces urbains encouragée par le zonage traditionnel, elle met davantage l'emphase sur les attributs physiques du milieu (relief et caractéristiques naturelles, densité du cadre bâti, hauteur des bâtiments, relations des bâtiments avec l'espace public, marge de recul, mode d'implantation, caractéristiques des façades, usages, etc.). Cette approche part du principe que le cadre bâti est *a priori* conçu pour une temporalité longue, les différents usages qu'il abrite pouvant s'y succéder au fil du temps. Elle se base sur les spécificités de chaque milieu considéré et privilégie l'apparence et la qualité des bâtiments et de l'espace public. Elle vise la mixité des fonctions, la diversité du cadre bâti et la durabilité des milieux.





3.1 PÉRIMÈTRE D'URBANISATION

Le périmètre d'urbanisation délimite le territoire urbain incluant les secteurs déjà urbanisés et ceux d'extension future. Les objectifs de cette délimitation sont multiples. Il s'agit à la fois :

- de **contrôler l'étalement urbain** (diminution du mitage des territoires et notamment des zones à fort potentiels agricoles, etc.);
- de **limiter les conflits d'utilisation du sol**, notamment entre les secteurs ruraux et urbains, et ainsi de protéger les ressources des territoires;
- de **consolider les secteurs urbains existants** et ainsi de mieux structurer le développement urbain à l'échelle régionale (définition d'une armature urbaine);
- d'**orienter prioritairement les interventions** (réhabilitation ou aménagement des infrastructures, équipement des quartiers, aménagement de nouveaux quartiers, etc.), et donc de concentrer et d'optimiser les ressources (investissements), sur des secteurs spécifiques afin de prévenir les coûts d'une trop grande dispersion des activités urbaines (orientation du développement vers les secteurs déjà desservis ou partiellement desservis).

Le périmètre d'urbanisation est un espace urbain continu délimitant une concentration plus ou moins importante de constructions, caractérisée par une mixité de fonctions et accueillant une diversité d'activités. Sa délimitation se base sur l'analyse de l'occupation du sol (à partir de visites de terrain, de photo-interprétation, etc.), l'intégration des perspectives de croissance du territoire visé et la prise en compte des éléments pouvant contraindre son développement futur (existence de barrières physiques : topographie, boisés d'intérêt, terres agricoles, cours d'eau, etc.).

Entourée d'espaces à fort potentiel agricole, la délimitation du périmètre urbain de la ville de Plaine-du-Nord vise avant tout à éviter le mitage urbain du territoire et l'empiétement des terres les plus fertiles des environs. Au-delà de la lecture de l'existant, la définition de ce périmètre tient donc compte des besoins futurs dépendant notamment des dynamiques (économiques, démographiques, etc.) et des projets en cours ou à venir (aménagement de la « *route du tourisme* », de la « *voie de contournement de Cap-Haïtien* », etc.). Ce périmètre intègre autant la trame régulière du centre de la ville et les regroupements développés à proximité de manière souvent informelle, que les éléments bâtis plus dispersés mais localisés le long des axes structurants tout en restant à une distance « raisonnable » pour la desserte en infrastructures et services (en matière d'efficacité et de coûts). La logique est de consolider le développement urbain en tenant compte des besoins liés à l'évolution de la population et de l'emploi, tout en optimisant les investissements consentis et limitant les coûts liés à l'étalement urbain. La **Planche 8** présente le périmètre urbain de la ville de Plaine-du-Nord.





3.2 SECTEURS D'AFFECTATION

Le **secteur urbain** (T-5) de Plaine-du-Nord tel que présenté dans l'esquisse de SA du pôle de Cap-Haïtien a été redécoupé plus finement en quatre types de secteurs urbains : « **secteur urbain central** » (T5-1), « **secteur urbain général** » (T5-2), « **secteur urbain précaire** » (T5-3) et « **secteur périurbain** » (T5-4).

Ce découpage, ou « transect », se base donc sur les spécificités des différents milieux urbains existants (mode d'urbanisation, densité urbaine, cadre bâti, usages, etc.) dans la ville de Plaine-du-Nord et le type de développement privilégié pour mettre en œuvre la vision souhaitée. Au-delà de l'intention de développement de chacun des secteurs d'affectation, le secteur périurbain (T5-4) tient compte des zones d'extension urbaine que doit prévoir la ville afin d'être en mesure d'accueillir les populations futures qui y résideront (entre 36 et 71 hectares à prévoir selon la densité d'aménagement des nouveaux quartiers).

Le transect comprend également un « **district spécial** » (DS), se superposant aux secteurs d'affectation. Le « district spécial » est un territoire de projet devant être mis en œuvre dans un horizon déterminé. Il peut être défini comme un espace, urbanisé ou non, faisant l'objet d'un aménagement/réaménagement structurant. À titre d'exemple, il peut s'agir d'un campus universitaire, d'un aéroport, d'un large complexe industriel ou encore de tout autre projet urbain de grande envergure répondant à un objectif précis (rénovation d'un centre-historique, réhabilitation du bord de mer, etc.). Même si aucun espace de la ville de Plaine-du-Nord n'est aujourd'hui classé comme « DS », cette catégorie pourra dans le futur servir à définir une zone économique ou encore une zone touristique pour laquelle des mesures spécifiques devront être mises en place pour en encadrer le développement et l'aménagement.

Le **Tableau 1** à la page suivante présente ces différents secteurs (T5-1 au T5-4), auxquels s'ajoute le « district spécial » (DS). Des photos illustrent les caractéristiques de chacun des secteurs et mettent en évidence les liens entre le milieu d'implantation, le cadre bâti et les usages qu'il abrite.



La **Planche 8** à la page suivante délimite chacun des secteurs d'affectation de la ville de Plaine-du-Nord. Le secteur « urbain central » (T5-1) correspond essentiellement au noyau historique de Plaine-du-Nord, soit principalement le secteur planifié composé de la trame orthogonale. Il se déploie autour de la place centrale, du sud à partir de la RC100L, vers l'est pour inclure le cimetière, vers l'ouest jusqu'à la rue du Calvaire et au nord jusqu'à la propriété de l'Église catholique. Ce secteur regroupe l'essentiel des bâtiments patrimoniaux, dont l'église Saint-Jacques de la Plaine-du-Nord et la Porte et le Bassin Saint-Jacques, ainsi que les fonctions centrales de la ville, dont la Mairie, le Tribunal de paix, le Poste de police, le marché, etc. Le secteur « urbain général » (T5-2) ceinture le secteur urbain central. Ce secteur, majoritairement résidentiel, s'étend le long des deux axes structurants (route de la Plaine-du-Nord et RC100L), notamment vers le nord jusqu'à la route menant à localité de Parque, vers le sud et l'ouest pour y inclure les quartiers de Kaga et Gare. Le secteur « urbain précaire » (T5-3) correspond à deux secteurs d'habitat informel localisés au nord-ouest du secteur « urbain central » et plus à l'ouest le long de la RC100L. Le secteur « périurbain » (T5-3) ceinture l'ensemble des zones urbanisées de la ville. Il est caractérisé par un cadre bâti discontinu, regroupant toutefois plusieurs bâtiments commerciaux ou de services le long des axes structurants. Il se déploie vers le nord jusqu'au carrefour formé par la route de Plaine-du-Nord et la « *voie de contournement de Cap-Haïtien* », délimité à l'ouest par la nouvelle voie de contournement proposée de la ville, au sud et à l'est pour y inclure les poches d'urbanisation à proximité, dont le quartier de Bréda.

L'esquisse de PU appelle à utiliser les sols en fonction de ce classement et des impératifs qui en découlent. Ce classement se base sur des intentions de développement en fonction des caractéristiques des différents secteurs, définissant les grands principes d'intervention privilégiés pour chacun (consolidation, régularisation, développement, etc.).

Le transect de la ville de Plaine-du-Nord est complémentaire à celui du pôle de Cap-Haïtien défini dans l'esquisse de SA. Aussi, il convient de rappeler que certaines normes, principes et recommandations du *Guide de l'urbanisme simplifié et illustré* (GUSI) sont spécifiques aux différents secteurs urbains du PU. Il est donc important de s'y référer pour encadrer leur développement et leur aménagement; le GUSI reprenant la nomenclature et sa terminologie proposées dans le transect du PU de la ville de Plaine-du-Nord.

DS DISTRICT SPÉCIAL

Espace urbanisé ou non destiné à un développement spécifique, territoire de projet devant faire l'objet d'un aménagement prochain (à horizon déterminé)

« PRÉSENTEMENT NON-APPLICABLE POUR LA VILLE »

CARACTÉRISATION DU SECTEUR	
USAGE DOMINANT	Prédominance d'une fonction ou d'une activité particulière (aéroport, campus universitaire, etc.) ou projet urbain de grande envergure répondant à un objectif précis (rénovation du centre ville, réhabilitation du bord de mer, etc.).
AUTRE(S) USAGE(S)	s.o.
CADRE BÂTI, INFRASTRUCTURES ET SERVICES	Caractéristiques (densité, implantation, hauteur, etc.) déterminées par la nature du projet développé ou des activités présentes

INTENTIONS DE DÉVELOPPEMENT

Secteur à développer à partir d'un programme particulier d'aménagement

T5-1 SECTEUR URBAIN CENTRAL

Espace urbanisé planifié, structuré à partir du noyau historique, développé selon une trame orthogonale (plan en damier), correspondant à la première phase d'urbanisation de la ville





CARACTÉRISATION DU SECTEUR	
USAGE DOMINANT	Institutionnel, commercial et de services
AUTRE(S) USAGE(S)	Résidentiel
CADRE BÂTI, INFRASTRUCTURES ET SERVICES	» Forte densité » Alignement sur rue et faible marge de recul des constructions par rapport à la voie publique » Bâtiments majoritairement contigus » Hauteur variée du cadre bâti : cohabitation de bâtiments de 1 à 3 étages et de bâtiments de hauteur supérieure » Architecture variée, le plus souvent de qualité (emploi de matériaux nobles), présence de bâtiments patrimoniaux » Trame viaire planifiée de forme orthogonale, rues majoritairement équipées de trottoirs, d'éléments d'éclairage, d'un réseau de drainage » Secteur desservi en infrastructures et services publics urbains (eau, assainissement, électricité, etc.) fonctionnels ou non » Présence d'espaces publics formels (places, parcs, espaces verts, etc.) » Présence de grandes surfaces commerciales, de boutiques sur rue, de marchés centraux (couverts) et de marchés sur rue

INTENTIONS DE DÉVELOPPEMENT

» Réhabilitation et entretien du cadre bâti, des espaces publics (places, parcs et espaces verts) et des infrastructures
» Consolidation des services de base (eau, assainissement, électricité et télécommunication)
» Mise en valeur des éléments patrimoniaux (quartier, sites et bâtiments) et des éléments identitaires distinctifs (iconiques et emblématiques)
» Sécurisation des espaces publics et des milieux de vie (intégration des modes de transports actifs, aménagement de trottoirs, installation d'éléments d'éclairage public, de mobilier urbain, etc.)

T5-2 SECTEUR URBAIN GÉNÉRAL

Espace urbanisé, structuré à partir du prolongement de certains axes du noyau historique, correspond à la deuxième phase d'urbanisation de la ville





CARACTÉRISATION DU SECTEUR	
USAGE DOMINANT	Résidentiel
AUTRE(S) USAGE(S)	Commercial, de services et institutionnels (de proximité), industriel léger (non contraignant)
CADRE BÂTI, INFRASTRUCTURES ET SERVICES	» Forte et moyenne densité » Marge de recul des constructions par rapport à la voie publique (présence de cours avant) » Bâtiments majoritairement jumelés ou contigus » Hauteur moyenne des bâtiments de 1 à 3 étages » Trame viaire partiellement planifiée : trame primaire correspondant au prolongement des axes structurants du noyau historique, trame secondaire incomplète répondant à un mode d'urbanisation plus organique (densification progressive de poches de développement) souvent défini par les contraintes (naturelles ou anthropiques) du contexte environnant » Secteur partiellement desservi en infrastructures et services urbains (réseau routier, eau, assainissement, électricité, etc.) fonctionnels ou non » Présence de petites surfaces commerciales, de boutiques sur rue, de marchés découverts et de marchés sur rue » Insuffisance ou absence d'espaces publics (places, parcs et espaces verts) et communautaires

INTENTIONS DE DÉVELOPPEMENT

» Réhabilitation et entretien du cadre bâti (bâtiments) et des infrastructures existantes
» Densification et consolidation du cadre bâti (mode d'implantation)
» Parachèvement des réseaux routiers et d'infrastructures pour la desserte en services publics de base (eau, assainissement, électricité et télécommunication)
» Aménagement d'espaces publics (places, parcs et espaces verts), et de pôles de services et communautaires structurés (marchés, etc.)
» Sécurisation des espaces publics et des milieux de vie (intégration des modes de transports actifs, aménagement de trottoirs, installation d'éléments d'éclairage public, de mobilier urbain, etc.)

TABLEAU 1 TRANSECT DU SECTEUR URBAIN DE PLAINE-DU-NORD

T5-3 SECTEUR URBAIN PRÉCAIRE

Espace urbanisé de manière informelle, répondant à un mode de développement anarchique (non-planifié et non-contrôlé), établi majoritairement dans les friches urbaines et les zones de risques naturels élevés (ravines, zones inondables, etc.) et/ou exposées à de fortes nuisances anthropiques



CARACTÉRISATION DU SECTEUR

USAGE DOMINANT	Résidentiel
AUTRE(S) USAGE(S)	Commercial et de services (informel, de proximité et journalier)
CADRE BÂTI, INFRASTRUCTURES ET SERVICES	» Sur densité » Bâtiments contigus » Hauteur moyenne des bâtiments de 1 à 2 étages » Cadre bâti précaire et insalubre, principalement constitué de matériaux de récupération (tôle, bois, plastique, etc.) » Trame de rues non-planifiée et organique, typiquement très étroite, ne permettant que rarement les déplacements véhiculaires » Absence d'espaces publics (places, parcs, espaces verts, etc.) » Absence d'infrastructures et de services publics urbains (eau, assainissement, électricité, etc.) ou raccordements illégaux aux réseaux (eau, électricité) à proximité » Présence de marchés découverts et de marchés sur rue

INTENTIONS DE DÉVELOPPEMENT

À court terme, interventions prioritaires ponctuelles et ciblées :

» Sécurisation du cadre bâti (gestion des eaux de surface, protection contre les risques de glissements de terrain et d'éboulement, etc.)
» Extension et parachèvement des infrastructures publiques pour la desserte en services de base (eau, assainissement, électricité et télécommunication)
» Aménagement d'axes de pénétration véhiculaire pour assurer une desserte minimale en matière de services et de sécurité
» Aménagement de passages piétons pour une desserte sécuritaire des quartiers
» Aménagement d'espaces publics (places, parcs et espaces verts), et de pôles commerciaux, de services et communautaires structurés (marchés, etc.)
» Sécurisation des espaces publics et des milieux de vie (intégration des modes de transports actifs, aménagement de trottoirs, installation d'éléments d'éclairage public, de mobilier urbain, etc.)

A long terme, rénovation urbaine des quartiers :

» Aménagement de quartiers résidentiels selon les intentions de développement du secteur urbain général
» Dédensification de l'occupation du sol (coefficient d'emprise au sol) et densification en hauteur du cadre bâti
» Relocalisation des populations et des activités actuellement installées dans des zones à risques élevés dans des espaces sécuritaires
» Requalification des zones à risques élevés en espaces publics non aedificandi ou d'usage communautaire (terrains de sport, etc.)

T5-4 SECTEUR PÉRIURBAIN

Espace partiellement bâti en marge des secteurs urbains central et général, répondant typiquement à un développement non-planifié et non-contrôlé, souvent structuré à partir des axes d'entrée et de sortie de ville et/ou dans le prolongement informel d'axes de desserte résidentielle, répond à la notion de mitage urbain, correspond à la troisième phase d'urbanisation (en cours)



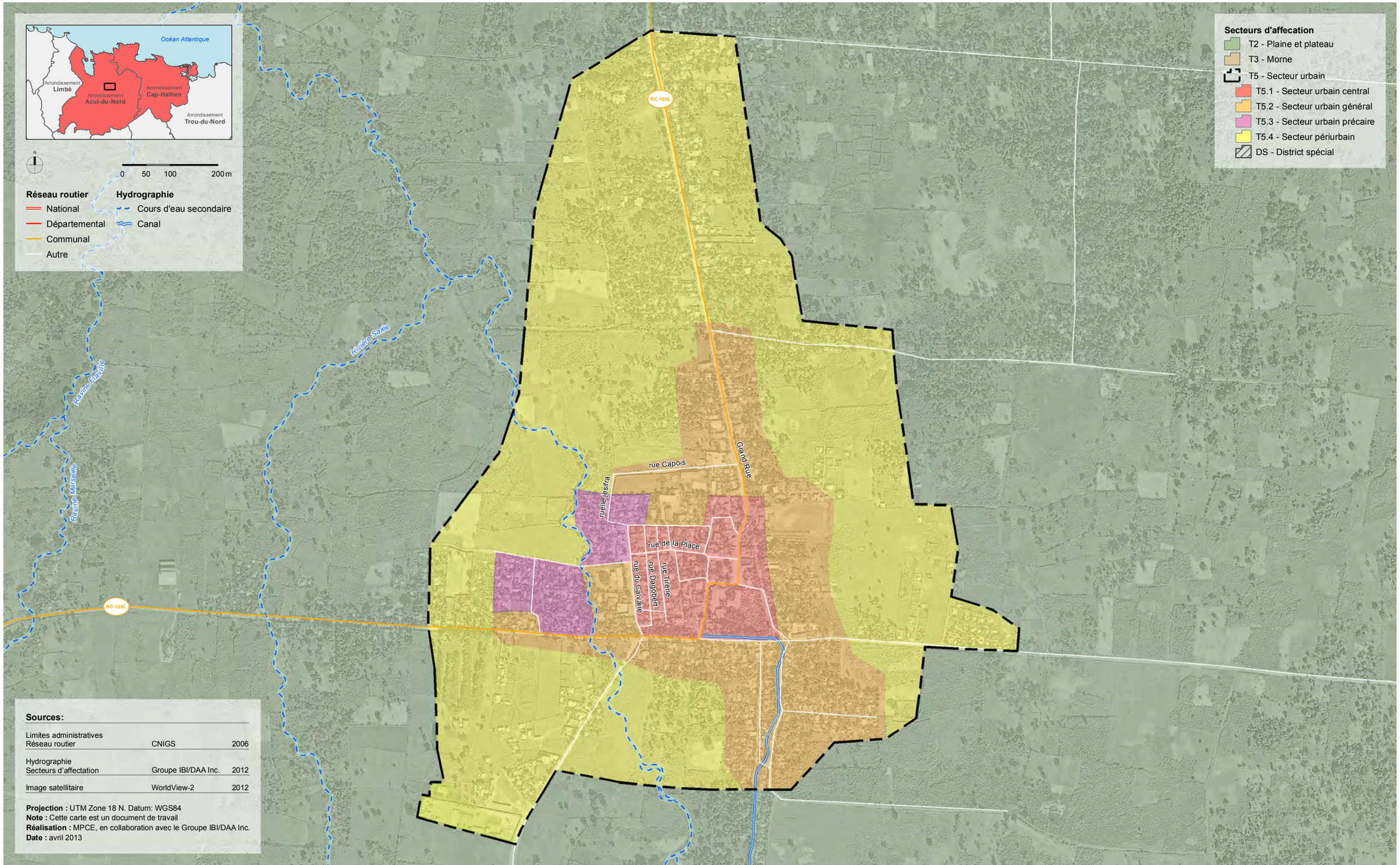


CARACTÉRISATION DU SECTEUR

USAGE DOMINANT	Résidentiel
AUTRE(S) USAGE(S)	Commercial et de services, industriel lourd
CADRE BÂTI, INFRASTRUCTURES ET SERVICES	» Faible et moyenne densité » Bâtiments isolés » Hauteur moyenne des bâtiments de 1 à 3 étages » Cadre bâti varié (alternance de constructions précaires et constructions de qualité) » Trame de rues composée des axes d'entrée et de sortie de ville à partir desquels se greffent des connexions, ne répondant à aucune planification d'ensemble, le plus souvent établies pour desservir une ou plusieurs propriétés, étroites (ne permettant que rarement les déplacements véhiculaires) et sans revêtement (asphaltage, adoquinage, etc.) et devenant conséquemment structurantes pour les développements futurs » Rareté ou absence de réseaux publics d'infrastructures et de services urbains (eau, assainissement, électricité, etc.) ou raccordements illégaux aux réseaux (eau, électricité) à proximité

INTENTIONS DE DÉVELOPPEMENT

» Développement à planifier à long terme (horizon 2031)
» Régularisation et équipement des zones bâties
» Extension des réseaux routiers et d'infrastructures pour la desserte en services publics de base (eau, assainissement, électricité et télécommunication)
» Aménagement d'espaces publics (places, parcs et espaces verts), et de pôles commerciaux, de services et communautaires structurés (zones industrielles, etc.)
» Requalification des espaces non-compatibles avec les fonctions urbaines (exploitations agricoles, établissements d'élevage intensif, etc.)
» Aménagement planifié de manière à assurer une coexistence sécuritaire des usages industriels et résidentiels
» Sécurisation des espaces publics et des milieux de vie (intégration des modes de transports actifs, aménagement de trottoirs, installation d'éléments d'éclairage public, de mobilier urbain, etc.)



Sources:

Limites administratives Réseau routier	CNIGS	2006
Hydrographie Secteurs d'affectation	Groupe IBI/DAA Inc.	2012
Image satellitaire	WorldView-2	2012

Projection : UTM Zone 18 N. Datum: WGS84
Note : Cette carte est un document de travail
Réalisation : MPCE, en collaboration avec le Groupe IBI/DAA Inc.
Date : avril 2013

PLANCHE 8 PÉRIMÈTRE URBAIN ET SECTEURS D'AFFECTATION

3.3 ZONES DE CONTRAINTES

Un autre élément balisant l'utilisation du sol correspond aux zones de contraintes liées aux risques naturels et anthropiques. Il vise la sécurité des personnes et des biens. À partir de la cartographie existante au niveau national et/ou régional, ainsi que de l'ensemble des données à disposition, l'esquisse de PU a précisément cartographié les zones de contraintes de la ville de Plaine-du-Nord. Ces éléments sont représentés à la **Planche 9**. Cette cartographie de base devra progressivement être complétée et affinée à partir des nouveaux outils de connaissances et autres études complémentaires qui pourront être menées sur le territoire (recensement des établissements dangereux, insalubres et incommodes comme les dépotoirs, les cimetières ou encore les établissements industriels, etc.).

A) Zones de contraintes naturelles

Les **zones de contraintes** comprennent les zones exposées aux risques naturels. Pour la ville de Plaine-du-Nord, elles couvrent essentiellement les **zones inondables** qui correspondent aux espaces localisés le long des cours d'eau pouvant être sujets à des inondations lors des périodes de fortes précipitations, de pluies torrentielles ou d'autres intempéries (ouragans, cyclones, etc.). Le tracé des zones inondables présenté sur la **Planche 9** a été réalisé par le Groupe IBI/DAA à partir des informations du CNIGS (2010)[15]. Il est toutefois important de noter que ces données seront évidemment à valider et préciser, notamment par la réalisation d'études hydrographiques complémentaires.

Dans ces zones, il est requis de ne pas développer l'urbanisation. Lorsqu'elle existe déjà, il est important de ne pas la développer davantage, de ne pas y localiser des équipements structurants et de ne pas renforcer les activités présentes. Aussi, dans une telle situation des mesures particulières devront être mises en place (renforcement des aménagements par la réalisation de travaux spécifiques : construction de murs de soutènement, canalisation des ravines, etc.) pour protéger les communautés et les établissements présents. Les mesures d'intervention de base sont présentées dans la section 1 du GUSI. Celles-ci devront être précisées pour chacun des territoires, notamment en fonction des spécificités de chaque contexte d'intervention; des mesures additionnelles pouvant être mises en place par les autorités compétentes pour faciliter l'atteinte des fins visées.

B) Zones de contraintes anthropiques

Les zones de contraintes comprennent également les **zones de contraintes anthropiques**, c'est-à-dire les espaces où les activités ou équipements présents peuvent menacer la sécurité, la santé ou le bien-être des communautés situées à proximité. L'utilisation des sols au sein et aux abords de ces espaces devra donc prendre en compte cet impératif. Pour la ville de Plaine-du-Nord, les zones de contraintes anthropiques correspondent essentiellement à la décharge sauvage à l'est de la ville, aux latrines publiques au nord-oeust du secteur urbain général, aux abords de la route de la Plaine-du-Nord et de la RC-100L, et au cimetière localisé au sud-est du centre-ville.

Ces zones sont soumises à des dispositions spécifiques (distance minimale requise entre ces activités ou équipements contraignants et les usages limitrophes, etc.), dont les principales sont précisées dans la section 1 du GUSI. Là encore, les principes d'intervention devront être adaptés en fonction des caractéristiques de chacun des milieux; des mesures additionnelles pouvant être mises en place par les autorités responsables pour garantir à l'ensemble des communautés un cadre de vie sécuritaire, sain et agréable.



15 Pour l'ensemble de la région Nord, les zones inondables issues de la cartographie du CNIGS sont qualifiées de « menace à valider » et couvrent le plus souvent l'ensemble des territoires étudiés. Trop peu précises, ces données ont donc, lorsque possible, été affinées à partir des observations de terrain, de l'analyse topographique des milieux étudiés ou encore des rencontres avec les acteurs locaux. En l'absence d'informations de terrain pertinentes, le tracé des cours d'eau et une zone tampon minimale servent de référence.



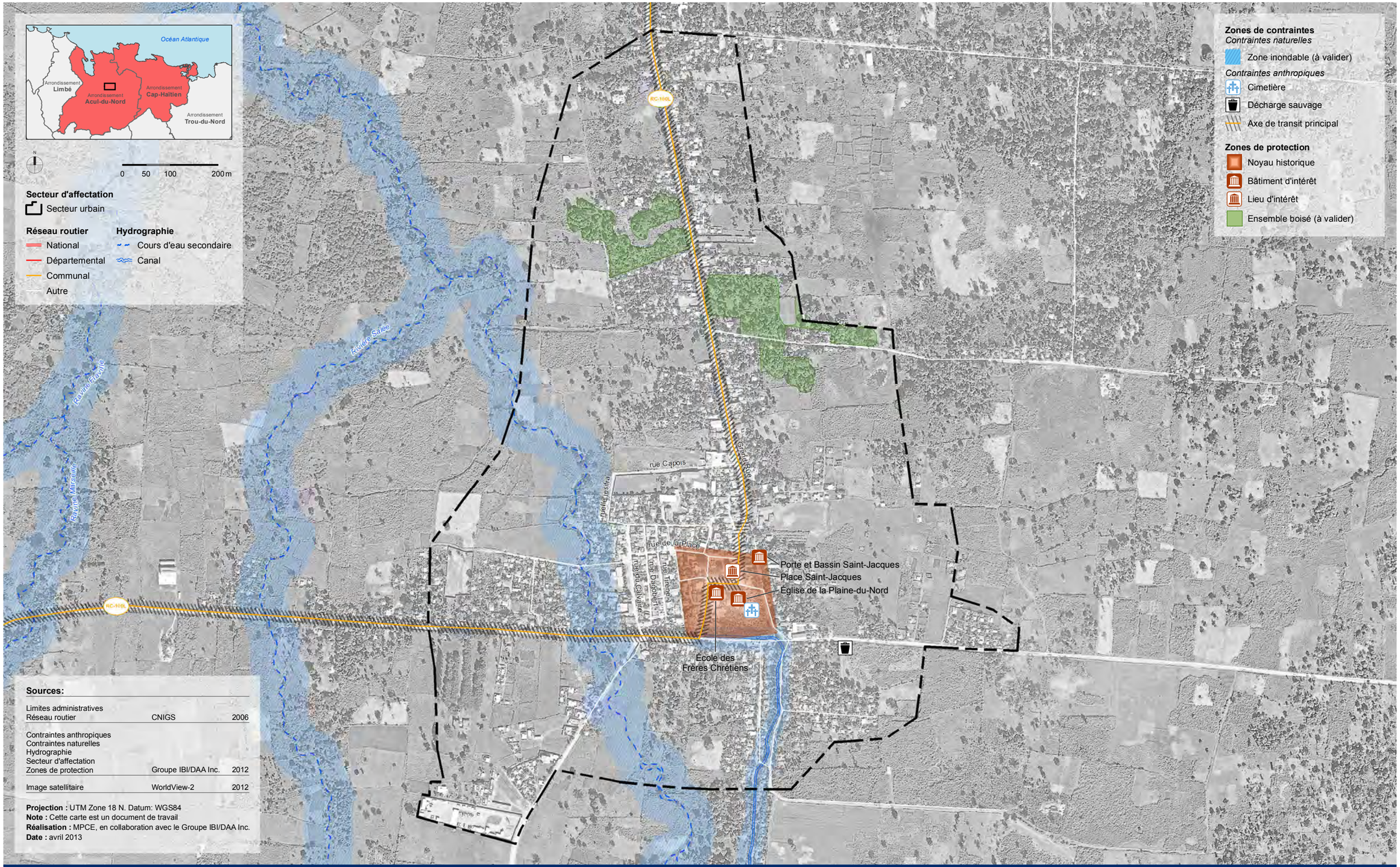
3.4 ZONES DE PROTECTION

Le PU identifie également un ensemble de bâtiments ou de sites reconnus comme des atouts pour le territoire, qu'il appelle à protéger et mettre en valeur. L'utilisation des sols au sein et aux abords de ces espaces devra donc prendre en compte cet impératif.

Il s'agit d'espaces présentant un intérêt particulier d'ordre historique ou encore écologique, pour lesquels des mesures de protection spécifiques doivent être mises en place (éloignement minimal requis, réalisation d'aménagements particuliers, etc.) et où toute intervention aussi minimale soit-elle (construction, rénovation, développement, redéveloppement, etc.), réalisée sur ou à proximité, doit être fortement contrôlée et encadrée par les autorités compétentes.

Les atouts recensés pour la ville de Plaine-du-Nord comprennent la place Saint-Jacques, l'église Saint-Jacques de la Plaine-du-Nord et le presbytère, la Porte et le Bassin Saint-Jacques, ainsi que les ensembles boisés. Ces éléments ont été précisément cartographiés et apparaissent sur la **Planche 9**.

Rappelons là encore que le recensement des différents atouts du territoire et leur classement comme zones de protection du PU pourront progressivement être complétés. Aussi, d'autres catégories d'atouts pourront être ajoutées, comme par exemple, les atouts paysagers ou encore les perspectives visuelles et les points de vue. L'esquisse de PU propose, en effet, une cartographie de base qui a pour objectif d'aider les autorités compétentes à planifier le développement et l'aménagement du territoire urbain. Ce système géoréférencé devra donc être alimenté en fonction des différentes études qui pourront être réalisées en vue d'approfondir la connaissance du territoire de la ville de Plaine-du-Nord (caractérisation environnementale, recensement des espaces ou bâtiments patrimoniaux majeurs, etc.).



Sources:

Limites administratives		
Réseau routier	CNIGS	2006
Contraintes anthropiques		
Contraintes naturelles		
Hydrographie		
Secteur d'affectation		
Zones de protection	Groupe IBI/DAA Inc.	2012
Image satellitaire	WorldView-2	2012

Projection : UTM Zone 18 N. Datum: WGS84
Note : Cette carte est un document de travail
Réalisation : MPCE, en collaboration avec le Groupe IBI/DAA Inc.
Date : avril 2013

PLANCHE 9 ZONES DE CONTRAINTES ET DE PROTECTION

4. INTERVENTIONS PRIORITAIRES

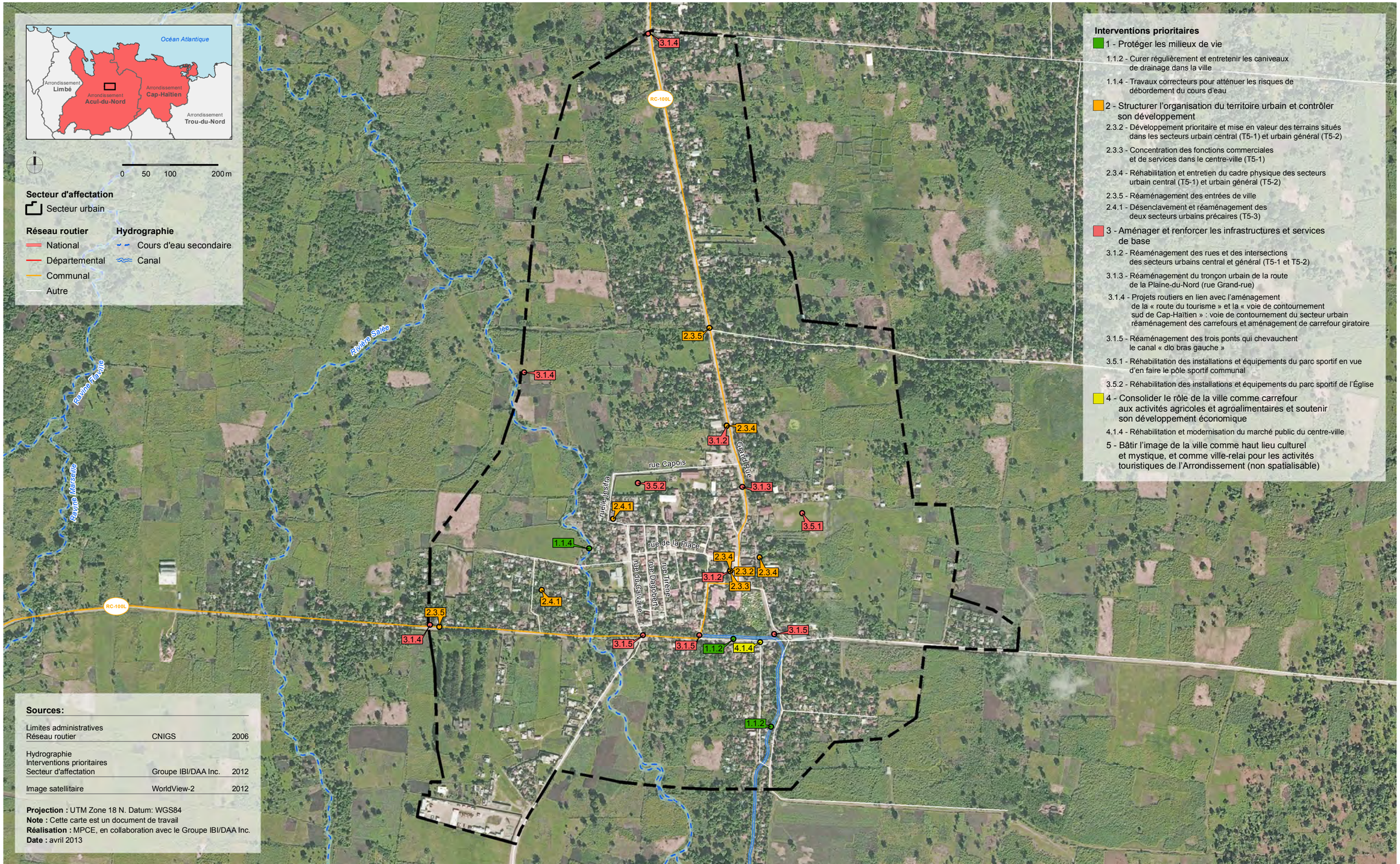
L'aménagement du territoire est le résultat de gestes posés par les acteurs gouvernementaux, les acteurs non-gouvernementaux (privés, associatifs, etc.) comme les acteurs de la société civile. Ces gestes concernent autant le territoire, l'économie, que l'offre de services ou encore la gouvernance du territoire.

L'esquisse de PU propose des interventions prioritaires qui pourront être portées par la ville de Plaine-du-Nord et ses partenaires. Ces interventions découlent d'une approche de planification intégrée et multisectorielle. Elles sont organisées selon les cinq grandes orientations stratégiques précédemment présentées à la section 2 et reflètent la volonté d'offrir aux populations un avenir meilleur grâce à un milieu de vie sain, agréable, sécuritaire et dynamique, proposant des services de qualité et des opportunités d'emploi.

Les défis identifiés précédemment, tout comme l'atteinte de la vision proposée, exigent des interventions ciblées appuyées par des objectifs clairs. Ces interventions sont présentées dans les tableaux qui suivent. La **Planche 10** permet de localiser certaines des interventions prioritaires sur le territoire de la ville de Plaine-du-Nord. Les interventions qui n'apparaissent pas sur la planche ne sont pas liées à un emplacement en particulier.







Sources:

Limites administratives Réseau routier	CNIGS	2006
Hydrographie Interventions prioritaires Secteur d'affectation	Groupe IBI/DAA Inc.	2012
Image satellitaire	WorldView-2	2012

Projection : UTM Zone 18 N. Datum: WGS84
Note : Cette carte est un document de travail
Réalisation : MPCE, en collaboration avec le Groupe IBI/DAA Inc.
Date : avril 2013

PLANCHE 10 INTERVENTIONS PRIORITAIRES

ORIENTATION 1 : Protéger les milieux de vie

INTENTION

Mettre en œuvre des mesures destinées à offrir un environnement sain et sécuritaire à tous les citoyens de Plaine-du-Nord

		RÉFÉRENCES	ÉTUDE	TRAVAUX	EXPLOITATION
OBJECTIF 1.1	**Réduire la vulnérabilité de la population et améliorer sa résilience**				
1.1.1	Aménager des caniveaux pour le drainage des eaux de surface lors de la réfection des voies de circulation existantes et de la construction de toute nouvelle voie	G.C. 1.4.1[16]		X	
1.1.2	Curer régulièrement et entretenir les caniveaux de drainage dans la ville, dont le canal « *dlo bras gauche* »	G.C. 1.4.2			X
1.1.3	Faire des représentations auprès du MTPTC pour la réalisation d'une étude afin d'évaluer l'opportunité d'aménagement d'un système de digues, incluant l'aménagement d'une route-digue (à l'ouest) afin de protéger les secteurs urbains d'inondations		X		
1.1.4	Faire des représentations auprès du MTPTC pour étudier l'opportunité de réaliser des travaux correcteurs pour atténuer les risques de débordement du cours d'eau qui traverse la ville (canalisation, stabilisation des berges, réfection et/ou aménagement de digues, etc.)	G.C. 1.4.1	X	X	
1.1.5	Appliquer systématiquement la mise en œuvre des principes et recommandations concernant la protection contre les risques naturels et anthropiques du *Guide de bonnes pratiques pour la construction de petits bâtiments en maçonnerie chaînée en Haïti* (MTPTC et MICT, 2010) et du *Guide de l'urbanisme simplifié et illustré* (GUSI) (MPCE, 2012)				X
OBJECTIF 1.2	**Améliorer les outils de connaissance et de gestion des risques naturels et anthropiques**				
1.2.1	Raffiner et mettre à jour l'inventaire et le référentiel géographique des zones exposées aux risques de l'esquisse de PU (planche des zones de contraintes et de protection) selon le type de risques naturels (pentes fortes, zones inondables, zones de glissements de terrain, etc.) et anthropiques (établissements et/ou activités dangereuses, insalubres et incommodes, etc.)	G.C. 1.1.5	X		X
1.2.2	Identifier et cartographier les bâtiments situés dans les zones à risques, et concevoir un programme de relocalisation des occupants et/ou des activités dans des zones sécuritaires au sein du périmètre urbain	G.C. 1.1.5	X		X
1.2.3	En collaboration avec la Direction de la protection civile du MICT, réaliser ou mettre à jour le plan des mesures d'urgence à l'échelle de la ville et de la Commune incluant : » La constitution de comités communal et local de gestion des risques et des désastres (GRD), et d'un centre communal des opérations d'urgence » La mise en place d'un système d'alerte (identification des responsables, des moyens de diffusion de l'information, etc.) » L'identification des mesures d'urgence à suivre (routes d'évacuation, abris provisoires, etc.) » L'identification des mesures de gestion de crise à mettre en œuvre selon le type de catastrophes (soins, hébergement, eau potable, alimentation, équipements et services divers, etc.) » La formation d'agents dédiés		X		

16 L'indication « G.C. » réfère aux « Grands Chantiers » présentés dans le document « Plan d'action pour le relèvement et le développement d'Haïti, Les grands chantiers pour l'avenir » (MPCE, mars 2010). Le numéro qui suit indique le programme et sous-programme auquel se rattache l'intervention.

ORIENTATION 2 : Structurer l'organisation du territoire urbain et contrôler son développement

INTENTION

Mettre en place les ressources, les instruments et les outils nécessaires pour consolider le cadre urbain de la ville de Plaine-du-Nord

		RÉFÉRENCES	ÉTUDE	TRAVAUX	EXPLOITATION
OBJECTIF 2.1	**Concevoir et mettre en œuvre les instruments et outils pour encadrer le développement du territoire**				
2.1.1	Adopter et mettre en œuvre l'esquisse de Plan d'urbanisme (PU)	G.C. 1.1.3			X
2.1.2	Élaborer et mettre en œuvre un contrat local de développement et d'aménagement du territoire entre le Gouvernement, les services déconcentrés de l'État, l'Arrondissement et l'administration locale pour assurer la mise en œuvre des interventions programmées dans l'esquisse de PU (support technique, financement, etc.)				X
2.1.3	Compléter et mettre régulièrement à jour le référentiel cartographique de base de l'esquisse de PU : noms des quartiers et des rues, bâtiments, infrastructures et équipements structurants, sites d'intérêts, zones de contraintes et de protection, sites d'intérêt, projets en cours, interventions projetées, etc.	G.C. 1.1.1 G.C. 1.1.3	X		X
2.1.4	Élaborer et mettre en place une opération cadastrale priorisant : » Le domaine public incluant les voies de circulation, les places, les parcs, les propriétés publiques, etc. » Tout nouveau projet créé au sein du périmètre urbain ou situé dans un « district spécial » (DS)	G.C. 4.7.7	X		X
OBJECTIF 2.2	**Renforcer les moyens d'encadrement de la municipalité et de participation de la société civile locale**				
2.2.1	Renforcer les moyens du service d'urbanisme de la Commune en assurant les capacités et les ressources nécessaires à son fonctionnement : » Recrutement de professionnels et techniciens qualifiés » Formation du personnel en ce qui a trait aux divers instruments de planification (PSMA, SA, PU, GUSI, etc.) et procédures de gestion de l'aménagement urbain » Développement et mise en place d'une procédure d'approbation (formulaires, critères d'évaluation, etc.) des projets d'aménagement, et de demande de permis et autres autorisations » Acquisition des ressources matérielles nécessaires : fournitures de bureau, ordinateurs, matériels pour la tenue d'ateliers et de consultations, équipements spécialisés pour les relevés terrains (appareils photo, GPS, etc.), véhicules/ motos, etc.	G.C. 4.5.2			X
2.2.2	Élaborer une procédure de consultation participative de la société civile pour assurer la contribution citoyenne et communautaire dans la prise de décisions		X		
2.2.3	Créer une structure intermunicipale réunissant les acteurs concernés (élus et techniciens des Communes, des Arrondissements, représentants des services déconcentrés de l'État, etc.) pour la gestion des projets de portée intercommunale (gestion et élimination des déchets, complémentarité pour les services à créer en lien avec le circuit touristique du Nord, etc.)				X
2.2.4	Organiser une campagne d'information sur les nouvelles modalités de gestion du territoire (instruments, procédures, etc.)				X

		RÉFÉRENCES	ÉTUDE	TRAVAUX	EXPLOITATION
OBJECTIF 2.3	**Limiter l'étalement urbain et améliorer la qualité du cadre urbain**				
2.3.1	Favoriser l'aménagement urbain à l'intérieur du périmètre d'urbanisation hors des zones de contraintes et de protection				X
2.3.2	Encourager le développement prioritaire et la mise en valeur des terrains situés dans le secteur urbain central (T5-1) et le secteur urbain général (T5-2) (objectifs de densification), en particulier ceux desservis ou partiellement desservis par les réseaux d'infrastructures (qu'ils soient ou non fonctionnels)				X
2.3.3	Concentrer les fonctions commerciales et de services dans le centre-ville (T5-1)	G.C. 1.4.1			X
2.3.4	Réhabiliter et entretenir le cadre physique du secteur urbain central (T5-1) et du secteur urbain général (T5-2) : » Poursuite du réaménagement et l'entretien de la place Saint-Jacques et de ses alentours » Réhabilitation et entretien du Bassin Saint-Jacques et de ses accès » Aménagement d'espaces verts et plantation d'arbres » Installation d'éléments de mobilier urbain et d'éclairage public le long des voies de circulation et dans les espaces publics » Identification des éléments du patrimoine bâti à protéger et à réhabiliter (bâtiments, ensembles bâtis, espaces publics, etc.) et priorisation des actions à engager	G.C. 1.4.2	X	X	
2.3.5	Élaborer et mettre en œuvre un plan d'aménagement des entrées de ville incluant des aménagements distinctifs (plantations, éclairage, éléments signalétiques, etc.)	G.C. 1.4.2	X	X	
2.3.6	Mettre en place des panneaux signalétiques : » Installation de panneaux indiquant le nom des rues, ruelles, passages piétons pour l'ensemble de la ville » Installation d'un panneau informatif sur la place centrale présentant un plan de la ville et précisant le nom des axes de circulation, le nom des quartiers ou encore les principaux lieux d'intérêt			X	
2.3.7	Encourager le respect et la mise en valeur des places et milieux publics de la ville : » Mettre en place un programme de sensibilisation auprès des populations pour la protection des atouts naturels et des problèmes associés aux décharges sauvages » Mettre en place un système de sanctions pour contrôler les décharges sauvages		X		X
2.3.8	Appliquer systématiquement la mise en œuvre des principes et recommandations concernant l'aménagement des espaces publics présentés dans le Guide de l'urbanisme simplifié et illustré (GUSI) (MPCE, 2012) (protection et préservation de l'environnement : conserver le maximum d'arbres matures présents, etc.)				X

		RÉFÉRENCES	ÉTUDE	TRAVAUX	EXPLOITATION
OBJECTIF 2.4	**Favoriser la réhabilitation des quartiers précaires**				
2.4.1	Désenclaver et réaménager les deux secteurs urbains précaires (T5-3) de la ville : » Amélioration des accès véhiculaires » Prolongement de la trame viaire limitrophe par le percement de nouveaux axes de pénétration (incluant trottoirs et système de drainage, etc.) pour autoriser une circulation véhiculaire minimale au sein de quartiers, et permettre l'accès des véhicules d'urgence » Aménagement de passages piétonniers sécuritaires » Lotissement des quartiers » Protection des habitations riveraines au cours d'eau (voir intervention 1.1.4)	G.C. 1.4.2		X	
2.4.2	Équiper les secteurs urbains précaires en infrastructures de base : » À court terme, aménager des points d'accès à l'eau, des équipements d'assainissement non-collectif (latrines, fosses septiques, toilettes écologiques, blocs sanitaires, etc.), etc. » À plus long terme, raccorder ces quartiers aux réseaux d'infrastructures municipaux (eau, assainissement, électricité, etc.)	G.C. 1.4.2	X	X	
2.4.3	Réaliser le suivi nécessaire auprès du MPTCE et du FAES pour la mise en place d'un programme de microcrédits pour l'amélioration des habitats précaires	G.C. 1.4.2			X
2.4.4	Aménager de nouveaux espaces publics et construire de nouveaux équipements publics (aires de jeux, équipements sportifs, etc.) pour répondre aux besoins des communautés : » Installation d'un système d'éclairage public le long des voies de circulation et dans les espaces publics » Verdissement (aménagement d'espaces verts, plantation d'arbres, etc.) » Installation d'éléments de mobilier urbain et de poubelles/bacs à ordures » Maintenance et entretien régulier des espaces publics	G.C. 1.4.2	X	X	
2.4.5	Appliquer systématiquement les principes et recommandations concernant le réaménagement des quartiers précaires présentés dans le Guide de l'urbanisme simplifié et illustré (GUSI) (MPCE, 2012)	G.C. 1.4.2			X

ORIENTATION 3 : Aménager et renforcer les infrastructures et les services de base

INTENTION

Assurer des conditions de vie et d'habitation satisfaisantes pour répondre aux besoins de la population et la retenir en région

		RÉFÉRENCES	ÉTUDE	TRAVAUX	EXPLOITATION
OBJECTIF 3.1	**Réhabiliter le réseau routier**				
3.1.1	Parachever la trame viaire pour favoriser la desserte des différents quartiers et des zones d'extension urbaines et offrir une alternative à l'utilisation des axes principaux pour la circulation véhiculaire		X	X	
3.1.2	Réaménager les rues et les intersections des zones urbaines centrale et générale (T5-1 et T5-2) : pavage/adoquinage des chaussées, aménagement de caniveaux et de trottoirs, intégration des autres modes de transport (deux-roues motorisés, vélos, piétons, etc.), installation d'éléments d'éclairage, verdissement, etc.	G.C. 1.4.2		X	
3.1.3	Réaménager le tronçon urbain de la route de la Plaine-du-Nord (rue « Grand-rue ») au nord du centre-ville (d'une longueur approximative de 1 km jusqu'au carrefour du prolongement de la RN3) : pavage/adoquinage, surélévation de la chaussée pour agir en tant que moyen de contrôle des inondations, aménagement de caniveaux et de trottoirs, installation d'éléments d'éclairage, verdissement	G.C. 1.4.2		X	
3.1.4	Appuyer les initiatives portées au niveau du SA auprès du MTPTC pour les projets routiers en lien avec l'aménagement de la « *route du tourisme* » et la « *voie de contournement sud de Cap-Haïtien* » : » Aménagement à moyen terme d'une voie de contournement du secteur urbain de Plaine-du-Nord à partir du carrefour formé par la route de Plaine-du-Nord et la RN3 (carrefour La Mort) » Réaménagement du carrefour formé par la route de Plaine-du-Nord et la RN3 (carrefour La Mort) en giratoire » Étudier l'opportunité d'aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la voie de contournement du secteur urbain et la RC100L et du point de raccordement avec la « *route du tourisme* » au sud de la ville	G.C. 1.5.1	X	X	
3.1.5	Réaliser le suivi nécessaire auprès du MTPTC pour le réaménagement des trois ponts qui chevauchent le canal « *dlo bras gauche* » au sud du secteur urbain central	G.C. 1.4.2		X	
3.1.6	Réaliser le suivi nécessaire auprès du MTPTC pour évaluer l'opportunité d'aménager une gare routière		X	X	X
3.1.7	Aménager des aires de stationnement pour bus et autocars à proximité du secteur urbain central pour supporter les circuits touristiques transitant par la ville			X	
3.1.8	Réaliser le suivi auprès du MTPTC pour la maintenance et l'entretien du réseau routier et des ouvrages d'art (ponceaux, etc.), dont la portion urbaine de la RC100L dans le cadre du projet de « *route du tourisme* »	G.C. 1.4.2 G.C. 1.5.1			X
OBJECTIF 3.2	**Renforcer la collecte et la gestion des déchets**				
3.2.1	Participer de concert avec le MTPTC à l'élaboration et la mise en œuvre d'un système de collecte régulier des déchets : » Identification de points de collecte fixes et permanents dans les quartiers » Installation de contenants à déchets dans les lieux publics (places publiques, marchés, etc.) » Élaboration d'un programme de collecte régulier (identification des jours de ramassage, etc.) » Définition d'une stratégie de participation des Comités de quartier » Recrutement et embauche de personnels dédiés » Équipement de matériels pour la collecte et le transport	G.C. 1.8.3	X	X	X
3.2.2	Appuyer les initiatives portées au niveau du SA auprès du MTPTC pour la réalisation d'une étude pour l'aménagement d'un site d'enfouissement des déchets à l'échelle de l'Arrondissement de Plaine-du-Nord (incluant un incinérateur pour déchets industriels et hospitaliers), en partenariat avec les Communes limitrophes, notamment celle de l'Acul-du-Nord, suivant un mode de gestion intercommunal		X	X	
3.2.3	Réaliser le suivi pour l'élaboration d'un programme intercommunal de revalorisation et de recyclage des matières résiduelles		X		
3.2.4	Élaboration d'un programme de sensibilisation des communautés via les Comités de quartier et les établissements scolaires				X

		RÉFÉRENCES	ÉTUDE	TRAVAUX	EXPLOITATION
OBJECTIF 3.3	**Améliorer le système d'alimentation en eau et d'assainissement**				
3.3.1	Appuyer les initiatives portées au niveau du SA auprès du MTPTC pour l'élaboration d'un plan directeur local d'alimentation en eau pour la ville de Plaine-du-Nord : » Diagnostic des installations existantes » Relocalisation et remise en état de la citerne municipale » Identification des sources d'alimentation en eau et des mesures de protection des aires de captage » Évaluation des besoins et établissement des niveaux de service » Réhabilitation du réseau d'adduction et des installations de distribution existants » Définition d'un programme de maintenance et d'entretien » Élaboration d'un plan d'extension des réseaux	G.C. 1.8.1	X		
3.3.2	Mettre en œuvre les travaux prioritaires issus du plan directeur d'alimentation en eau			X	
3.3.3	Appuyer les initiatives portées au niveau du SA auprès du MTPTC pour l'élaboration d'un plan directeur local d'assainissement pour la ville de Plaine-du-Nord : » Diagnostic de l'état des installations existantes et de la problématique de desserte » Évaluation des besoins : collecte et traitement » Élaboration de normes de conception, de maintenance et d'entretien des installations de récupération des eaux usées domestiques, institutionnelles et commerciales » Réhabilitation des réseaux de drainage » Définition d'un programme de maintenance et d'entretien » Élaboration d'un plan d'extension des réseaux	G.C. 1.8.2	X		
3.3.4	Mettre en œuvre les travaux prioritaires issus du plan directeur d'assainissement			X	
OBJECTIF 3.4	**Améliorer la desserte en énergie et en télécommunications**				
3.4.1	Appuyer les initiatives portées au niveau du SA auprès du MTPTC pour l'élaboration d'un plan directeur d'amélioration des services électriques et de télécommunication : » Analyse des besoins et définition des niveaux de service » Électrification du centre-ville » Développement des solutions techniques avec les fournisseurs de services		X		
OBJECTIF 3.5	**Développer l'offre d'équipements récréatifs et sportifs**				
3.5.1	Faire des représentations auprès du MENFP pour la réhabilitation des installations et équipements du parc sportif (à l'est du centre-ville) en vue d'en faire le pôle sportif communal			X	
3.5.2	Faire des représentations, en collaboration avec l'Église catholique, auprès du MENFP pour la réhabilitation des installations et équipements du parc sportif de l'Église (au nord-ouest du centre-ville)			X	
3.5.3	Réhabiliter les installations et équipements récréatifs et sportifs et/ou aménager progressivement des espaces communautaires de sports et de loisirs, incluant des équipements adaptés à la pratique handisport, dans chaque quartier ou espace scolaire, selon les principes et recommandations du GUSI [17]	G.C. 3.6.5 G.C. 3.6.6		X	

17 Lorsque bien localisés et aménagés en conséquence, de tels équipements peuvent également servir de moyens de gestion des eaux de ruissellement, en agissant comme bassin de rétention durant les périodes de fortes pluies.

		RÉFÉRENCES	ÉTUDE	TRAVAUX	EXPLOITATION
OBJECTIF 3.6	**Pourvoir la ville des ressources nécessaires pour assurer la sécurité de la population**				
3.6.1	Faire les représentations qui s'imposent auprès du MJSP en vue de la réhabilitation ou de la construction d'équipements et locaux d'administration de la justice et du maintien de l'ordre : » Tribunal de paix » Sous-commissariat de police » Maison d'arrêt	G.C. 4.7.1 G.C. 4.7.2 G.C. 4.7.3		X	X
3.6.2	Faire les représentations qui s'imposent auprès du MJSP en vue de l'aménagement d'équipements requis pour la mise en place d'un réseau d'urgence et d'incendie dans la ville et plus largement la Commune			X	X
OBJECTIF 3.7	**Développer un réseau de services répondant aux besoins de la population en matière de santé et d'éducation**				
3.7.1	Appuyer les initiatives portées au niveau du SA et réaliser le suivi auprès du MSPP et du FAES pour évaluer l'opportunité de mise en œuvre d'un programme d'amélioration de l'accès à la santé et de renforcement de la qualité des soins dans la ville et dans l'ensemble de la Commune : » Construction de deux dispensaires (avec lits) à Plaine-du-Nord » Construction d'une pharmacie communautaire » Mise en place d'un service de cliniques mobiles (mise en place d'un service au niveau de l'arrondissement)		X		X
3.7.2	Appuyer les initiatives portées au niveau du SA et réaliser le suivi auprès du MENFP pour évaluer l'opportunité de mise en œuvre d'un programme d'amélioration de l'accès à l'éducation dans la ville : » Construction d'une nouvelle école normale fondamentale » Construction d'une école d'application et de certification d'aptitudes professionnelles (EACAP) » Mise en place d'un centre d'alphabétisation	G.C. 3.2.1 G.C. 3.2.2 G.C. 3.2.3	X		X
3.7.3	Réhabiliter les équipements scolaires existants et leurs fournir les ressources nécessaires à leur fonctionnement : » Mise en œuvre d'un programme d'entretien et de réaménagement des écoles publiques » Provision de matériels didactiques » Mise en œuvre d'un programme de cantines scolaires » Mise en place d'un programme de ramassage scolaire	G.C. 3.2.5	X		X
3.7.4	Appuyer les initiatives portées au niveau du SA et réaliser le suivi auprès du MENFP en vue de la construction et réhabilitation des équipements communautaires à caractère éducatif, dont les bibliothèques municipales et centres multimédia	G.C. 1.7.3		X	X

ORIENTATION 4 : Consolider le rôle de la ville comme carrefour aux activités agricoles et agricoalimentaires et soutenir son développement économique

INTENTION

Tirer profit de son positionnement stratégique et rendre la ville plus attrayante à des investissements privés créateurs d'emplois

		RÉFÉRENCES	ÉTUDE	TRAVAUX	EXPLOITATION
OBJECTIF 4.1	**Offrir des services et de grands espaces d'activité économique modernes et efficaces**				
4.1.1	Appuyer les initiatives portées au niveau du SA auprès du MARNDR pour le renforcement de la Direction départementale d'agriculture (DDA) et du Bureau agricole communal (BAC) dans la ville afin d'assurer un soutien aux activités agricoles de l'ensemble de la région (techniciens et agronomes, bureaux et équipements)	MARNDR/ 2011[18]			X
4.1.2	Développer des infrastructures et services connexes pour appuyer les activités agricoles : » Évaluer l'opportunité de développer un parc d'entreprise agroalimentaire en appui aux activités agricoles environnantes (établissements de stockage, de conditionnement et de transformation des produits) » Évaluer l'opportunité de développer et de construire une pharmacie vétérinaire communautaire pour venir en soutien aux agriculteurs et éleveurs » Élaborer et mettre en œuvre un programme de formation pour les éleveurs et les techniciens vétérinaires		X	X	X
4.1.3	Évaluer l'opportunité de créer un service de développement économique afin de coordonner et de soutenir les initiatives locales de création d'emplois notamment en matière de : » Gestion et valorisation des déchets » Développement de l'agriculture urbaine et périurbaine » Production, transformation et commercialisation des produits et médicaments naturels » Développement d'activités artisanales et de micro-entreprises				
4.1.4	Réhabiliter et moderniser, ou étudier la possibilité de relocaliser le marché public du centre-ville pour en faire un grand marché à l'échelle de l'ensemble de la Commune, et faciliter l'écoulement des produits locaux (agricoles, d'élevage, etc.) tout en favorisant l'approvisionnement de produits (vêtements, outils, etc.) venant de l'extérieur à destination des habitants de la ville et des villageois des alentours	G.C. 1.4.2	X	X	X
4.1.5	Réaliser une étude pour la construction d'un abattoir moderne et respectant l'ensemble des normes sanitaires, sans nuire aux activités environnantes		X	X	
OBJECTIF 4.2	**Développer des activités locales génératrices de revenues**				
4.2.1	Évaluer l'opportunité de créer un service de développement économique afin de coordonner et soutenir des initiatives locales de création d'emplois telles : » Gestion et valorisation des déchets » Développement de l'agriculture urbaine et périurbaine » Production, transformation et commercialisation des produits et médicaments naturels » Développement d'activités artisanales et de micro-entreprises				X

18 L'indication « MARNDR/ 2011 » réfère au document *Programme de croissance du pôle Nord, les filières agricoles de la région Nord - Diagnostic et potentiel de développement* (MARNDR, mars 2011)

ORIENTATION 5 : Bâtir l'image de la ville comme haut lieu culturel et mystique, et ville-relais pour les activités touristiques de l'Arrondissement

INTENTION

Mettre en valeur le patrimoine historique, culturel et sacré de Plaine-du-Nord afin d'attirer une clientèle touristique et générer des revenues

		RÉFÉRENCES	ÉTUDE	TRAVAUX	EXPLOITATION
OBJECTIF 5.1	**Mettre en valeur le patrimoine sacré et culturel unique de Plaine-du-Nord et renforcer le positionnement de la ville dans le circuit touristique**				
5.1.1	En lien avec la stratégie de développement touristique de l'ensemble du pôle de Cap-Haïtien et en complémentarité avec le projet d'aménagement de la « *route du tourisme* » reliant la Baie de l'Acul au Parc national historique (PNH), réaliser une étude visant la mise en valeur du potentiel touristique de la ville et plus largement de la Commune de Plaine-du-Nord. Cette étude pourrait inclure : » Un inventaire cartographié (recensement, caractérisation, qualification et géolocalisation) des attraits naturels, architecturaux, historiques, mystiques, etc. du territoire (bâtiments, sites, évènements, etc.) » Un inventaire cartographié (recensement, caractérisation, qualification et géolocalisation) des infrastructures d'accueil (hébergement et restauration) et des services de support existants (centres d'information, stationnement, toilettes publiques, etc.) » Une évaluation des clientèles potentielles locales, régionales et internationales » L'identification des créneaux et des produits touristiques à développer » L'identification des projets de protection et de mise en valeur des attraits précédemment identifiés » Une analyse des besoins en termes d'infrastructures d'accès, d'accueil (hôtels, motels et auberges) et de services (stationnement, toilettes publiques, etc.) » L'élaboration d'un plan d'action (identification des interventions, des acteurs impliqués, des partenaires, etc.) et d'un programme de mise en œuvre (priorisation des interventions, etc.)		X		
5.1.2	En lien avec les initiatives portées au niveau du SA, évaluer l'opportunité de mettre en place un organisme de promotion touristique et d'encadrement de l'industrie à l'échelle de la Commune		X		X
5.1.3	Élaborer une stratégie de promotion du tourisme axée sur le patrimoine sacré et culturel de la ville et la Commune : » Conception d'outils d'information et de promotion (plate-forme Internet et de médias sociaux, brochures, dépliants, cartes thématiques du territoire, etc.) » Formation de citoyens-guides » Création d'un circuit touristique dans la ville et à l'échelle de la Commune présentant les bâtiments et sites patrimoniaux et sacrés : Bois Caïman, Grotte Saint-Jacques (à Boukman), Église Saint-Jacques de la Plaine-du-Nord, Porte et Bassin Saint-Jacques, etc. » Promotion et soutien à l'organisation de la fête patronale de Saint-Jacques » Promotion des produits du terroir et de l'artisanat local » Création et mise en place d'un programme de promotion du patrimoine culturel immatériel de la région (musique, danse, contes et légendes, etc.) » Création d'un programme de formation pour l'exploitation des matières premières locales dans la production de l'artisanat	G.C. 2.6.1			

		RÉFÉRENCES	ÉTUDE	TRAVAUX	EXPLOITATION
5.1.4	Appuyer les initiatives visant la protection des ressources existantes portées au niveau du SA et les mettre en œuvre à l'échelle de la ville de Plaine-du-Nord : » La délimitation d'aires de protection autour des principaux attraits du territoire et les inscrire comme « zones de protection » dans le référentiel géographique du PU » Une procédure d'approbation et de validation particulière pour toute nouvelle intervention (lotissement, construction, démolition, réparation, réhabilitation, réaménagement ou toute autre modification) prévue au sein des aires de protection précédemment délimitées		X		X
5.1.5	Mettre en place les interventions prioritaires suivantes en support aux activités touristiques : » Réaménagement du Bassin Saint-Jacques et de ses accès » Aménagement d'un kiosque d'information touristique et installation de panneaux informatifs et signalétiques » Aménagement d'équipements d'accueil (stationnements, débarcadères d'autobus, etc.) » Aménagement d'un lieu polyvalent pour accueillir les expositions et performances culturelles, et servir de lieux de vente aux produits du terroir et à l'artisanat local			X	



ANNEXE A : BIBLIOGRAPHIE

AVRIL 2013

ANNEXE A : BIBLIOGRAPHIE

AMERICAN INSTITUTE OF ARCHITECTS. *Cap-Haïtien – Ouanaminth Development Corridor Regional Comprehensive Plan (Draft)*, octobre 2012.

BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT (BID). *Appui à la mise en œuvre du plan sectoriel de l'éducation et de la réforme éducative en Haïti (HA-L1060) - Projet de proposition de don*, 2011.

BUREAU D'AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE – NORD. *Révision du Plan Directeur Tourisme, Circuits de la connaissance, Sites d'intérêt touristique et propositions de gestion*, décembre 2008.

BUREAU D'AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE – NORD. *Ville du Cap-Haïtien - Proposition pour un schéma de principe d'aménagement urbain*, 2008.

BUREAU D'AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE – NORD. *Révision du Plan Directeur Tourisme, Aménagement touristique du département du Nord - Construction de la route Baie de l'Acul-Milot*, juin 2008.

BUREAU D'AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE – NORD. *Révision du Plan Directeur Tourisme, Aménagement touristique du département du Nord - Rapport préliminaire, diagnostic et orientation*, mai 2007.

BUREAU D'AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE – NORD. R*évision du Plan Directeur Tourisme, Aménagement touristique du département du Nord - Avant-projet d'aménagement de la baie de l'Acul*, janvier 2008.

COMMISSION INTÉRIMAIRE POUR LA RECONSTRUCTION D'HAÏTI (CIRH). *Haitian Law as it Applies to Housing and Neighbourhoods Reconstruction : A Legal Summary*, mars 2011.

COORDINATION NATIONALE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE (CNSA). *Bilan alimentaire 2010*, mai 2011.

CO SINUS CONSEIL. *Schéma d'orientations stratégiques pour les interventions du FED dans le Nord et le Nord-Est*, 2006.

CRESDIP. *Haïti, terre délabrée : Écologie et dictature*, 1991.

DESSAU. *Étude d'urbanisme à Cap-Haïtien – Schéma Directeur d'Aménagement Urbain*, novembre 1997.

FRITZ, *Hermann. Nature*, février 2010.

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI, BANQUE MONDIALE, BID et ONU. *Analyse des menaces naturelles multiples en Haïti*, mars 2010.

INSTITUT HAITIEN DE STATISTIQUE ET D'INFORMATIQUE (IHSI). *ECVH (Enquête sur les Conditions de Vie en Haïti)- Volet éducation*, 2001.

INSTITUT HAITIEN DE STATISTIQUE ET D'INFORMATIQUE (IHSI). *Estimation et projection de la population totale urbaine et rurale et économiquement active*, 2009.

INSTITUT HAITIEN DE STATISTIQUE ET D'INFORMATIQUE (IHSI). *Inventaire des ressources et des potentialités*, 2007.

INSTITUT HAITIEN DE STATISTIQUE ET D'INFORMATIQUE (IHSI). *Inventaire des ressources et des potentialités des Communes d'Haïti*, 2005.

INSTITUT HAITIEN DE STATISTIQUE ET D'INFORMATIQUE (IHSI). *Inventaire des ressources et des potentialités des Communes d'Haïti, Liste des zones d'extensions*, novembre 2012.

INSTITUT HAITIEN DE STATISTIQUE ET D'INFORMATIQUE (IHSI). *Population totale, population de 18 ans et plus et ménages estimés en 2009*, mars 2009.

INSTITUT HAITIEN DE STATISTIQUE ET D'INFORMATIQUE (IHSI). *Recensement de 1950, 1971, 1982 et de 2003 et de 2009*.

INTER-AMERICAN DEVELOPMENT BANK. *Developing the North Department as a Tourism Destination*, 2011.

INTER-AMERICAN DEVELOPMENT BANK. *Northern Pole Program, partie tourisme*, décembre 2010.

LAREHDO. F*ilière agricole et dynamique transfrontalière*, 2008.

MAIRIE DE L'ACUL-DU-NORD. *Commune de l'Acul-du-Nord - Plan de développement communal de l'Acul-du-Nord*, mai 2009.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL (MARNDR). *Programme de croissance du pôle Nord, les filières agricoles de la région Nord - Diagnostic et potentiel de développement*, mars 2011.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL (MARNDR)/ USAID/BID/UE. *Les filières agricoles de la région nord - Diagnostic et potentiel de développement*, 2011.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL (MARNDR). *Politique de développement agricole 2010-2015*, mars 2011.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL (MARNDR). *Plan national d'investissement agricole*, mai 2010.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL (MARNDR). *Programme national pour le développement de la pêche maritime en Haïti 2010-2014*, juillet 2010.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL (MARNDR). *Programme national de développement de l'élevage pour la réhabilitation de l'environnement, 2009-2014*, juillet 2009.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL (MARNDR)/ FAO/EU. *Enquête exploitation agricole*, 2009.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL (MARNDR). *Politique de relance du secteur agricole 2008 2020*, mai 2008.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL (MARNDR). *Étude de la filière pêche en Haïti et propositions de stratégie d'appui au secteur*, septembre 2007.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL / BID. *Préparation du Programme national de gestions des bassins versants (HA-0033), Document technique : Diagnostic, actions et zones prioritaires*, septembre 2006.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL (MARNDR). *Politique nationale d'irrigation*, 1997.

MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPÉRATION EXTERNE (MPCE). *Plan Stratégique de développement d'Haïti*, octobre 2012.

MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPÉRATION EXTERNE (MPCE). *Pôle Cap Haïtien - Plan stratégique multisectoriel d'aménagement - Annexe G : Diagnostic*, novembre 2012.

MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPÉRATION EXTERNE, GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI. *Plan stratégique de développement d'Haïti, pays émergent en 2030 - version préliminaire du Document de consultation publique*, septembre 2011.

MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPÉRATION EXTERNE (MPCE). *Plan d'action pour le relèvement et le développement d'Haïti, Les grands chantiers pour l'avenir*, mars 2010.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. *Impact socioéconomique de la dégradation des Terres en Haïti et interventions pour la Réhabilitation du milieu cultivé*, 2008.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT/PNUD/CEPAL. *Impact socioéconomique de la dégradation des Terres en Haïti et interventions pour la Réhabilitation du milieu cultivé*, 2008.

MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPÉRATION EXTERNE (MPCE). *Document de stratégie nationale pour la croissance et pour la réduction de la pauvreté*, 2008-2010.

MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPÉRATION EXTERNE (MPCE). *Livre Blanc du Nord - Éléments de problématique départementale du Nord, Vol.1*, 1997.

MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPÉRATION EXTERNE (MPCE). *Livre Blanc du Nord - Éléments de problématique départementale du Nord, Vol. 2*, 1997

MINISTÈRE DU TOURISME. *Appui au développement d'un cadre de gestion du PNH*, janvier 2011.

MINISTÈRE DU TOURISME. *Études complémentaires au Plan Directeur du Tourisme. Volet 1 :étude du marché touristique - Volet 2 : cadre institutionnel*, mars 2011.

MINISTÈRE DU TOURISME ET BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT. GROUPE IBI/ DAA. *Études complémentaires au Plan directeur du Tourisme en Haïti, Stratégie proposée*, septembre 2011.

MINISTÈRE DU TOURISME. *Révision du Plan directeur du tourisme*, 2008.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS (MTPTC). *Étude de la route Baie de l'Acul Milot, Contournement de Cap-Haïtien (RN-6) (Plan)*, juin 2011

OXFAM. *Planification stratégique de gestion de l'eau et de l'Assainissement pour la ville du Cap Haïtien*, 2008.

PROGRAMME DE RENFORCEMENT INTÉGRÉ DU MILIEU DES AFFAIRES EN HAÏTI (PRIMA). *Diagnostic stratégique de filières entrepreneuriales à fort potentiel de croissance - Étude du SSSF «Textiles et vêtements»*, janvier 2007.

PROGRAMME PRIMA. *Diagnostic stratégique des filières entrepreneuriales à fort potentiel de croissance, étude du SSSF artisanat d'art*, janvier 2007.

UNESCO. *Les côtes d'Haïti - Évaluation des ressources et impératifs de gestion. Résultats d'un séminaire et des activités de terrain correspondantes. Dossiers régions côtières et petites îles 2*, 1998.

USAID/LOKAL. *Recueil de textes normatifs annotés entourant l'action locale, Ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales de la république d'Haïti*, avril 2011.

US CORPS OF ENGINEERS. *L'évaluation des ressources d'eau d'Haïti*, août 1999.

HAÏTI
Édifice Le Belvédère, bureau 614
Angle des rues Clerveaux et Chavannes
Pétion-Ville, Haïti
www.groupeibidaa.com

CANADA
460, rue McGill
Montréal (Québec) H2Y 2H2 Canada
Téléphone 514 954-5300 **Télécopieur** 514 954-5345
www.groupeibidaa.com

GROUPE IBI | DAA